

**Liste des actes règlementaires  
2024**

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
<b>DECISIONS</b>			
<b>DP 2024-558</b>	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité au sein du service Enfance	07/01/2025	07/03/2025
<b>DP 2024-557</b>	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité Au sein du service Enfance	07/01/2025	07/03/2025
<b>DP 2024-555</b>	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité au sein du service ENFANCE	07/01/2025	07/03/2025
<b>DP 2024-554</b>	Déclaration sans suite pour un motif d'intérêt général de la procédure de consultation 24-10 Travaux de construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales - Rue du Pont de Terre à la Bernerie-En-Retz	24/12/2024	24/02/2025
<b>DP 2024-553</b>	Modification règlement du Service Jeunesse	24/12/2024	24/02/2025
<b>DP 2024-552</b>	Avenant n°2 au marché 24-5 Travaux de déconnexion des eaux pluviales de la rue des Moutiers Commune de La Bernerie-en-Retz	24/12/2024	24/02/2025
<b>DP 2024-551</b>	Emprunt pour le financement de travaux d'assainissement d'eaux usées	19/12/2024	19/02/2025
<b>DP 2024-550</b>	Convention financière pour la prise en charge de l'étude intitulée « Mise en œuvre de la GEMAPI sur le territoire Pays de Retz – Marais Breton »	19/12/2024	19/02/2025
<b>DP 2024-549</b>	Avenant n°2 au marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz LOT N°7 - Menuiseries intérieures bois	17/12/2024	17/02/2025
<b>DP 2024-548</b>	WORK IN PORNIC – WIP - Société SRDH – Avenant n°2 Bail dérogatoire	19/12/2024	19/02/2025
<b>DP 2024-547</b>	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT ET LE MONTAGE D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE	19/12/2024	19/02/2025
<b>DP 2024-546</b>	Attribution du marché 24-20 – Prestation de service de fourrière animale sans ramassage ni capture – 2 lots	24/12/2024	24/02/2025
<b>DP 2024-544</b>	Attribution du marché 24-405 Etudes de faisabilité pour la protection contre les submersions marines des secteurs nord de la Baie de Bourgneuf - Etude courantologique de la Ria de Pornic	17/12/2024	17/02/2025
<b>DP 2024-543</b>	Contrat relatif à la prise en charge des déchets des petits appareils extincteurs dans le cadre du service public de gestion des déchets, entre la communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz et la société ECOPAE	17/12/2024	17/02/2025
<b>DP 2024-542</b>	Mise à niveau des aires de service et haltes repos de la Véloodyssée sur le territoire de Pornic aggro Pays de Retz – phase 2 (année 2025) – demande de subvention auprès de la Région et de l'ADEME	16/12/2024	16/02/2025
<b>DP 2024-541</b>	Attribution du marché 24-19 – Maintenance annuelle des systèmes d'alarme intrusion, télésurveillance et interventions curatives – 2 lots	17/12/2024	17/02/2025
<b>DP 2024-528</b>	Zone d'activités du Pont-Béranger I à Saint-Hilaire-de-Chaléons Cession parcelles n°A1281-A1282_A1283 au profit de la société SRK IMMOBILIER (entreprise LIN&ART)	09/12/2024	09/02/2025
<b>DP 2024-527</b>	Emprunt pour le financement de travaux d'assainissement d'eaux usées	09/12/2024	09/02/2025
<b>DP 2024-526</b>	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA REHABILITATION D'UN DISPOSITIF PRIVE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	16/12/2024	16/02/2025
<b>DP 2024-525</b>	CELLNEX INFRASTRUCTURES - Bail implantation antenne relais	05/12/2024	05/02/2025

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
DP 2024-524	Travaux de réhabilitation EU – Secteur Jardin de Retz à Pornic – Demande de subventions DETR 2025 et Agence de l’Eau Loire Bretagne	05/12/2024	05/02/2025
DP 2024-523	Aide à l’achat d’un composteur – OCTOBRE 2024	05/12/2024	05/02/2025
DP 2024-522	Renouvellement des garanties financières pour l’installation de stockage de déchets non dangereux de l’Aiguillon à St Michel Chef Chef	02/12/2024	02/02/2025
DP 2024-521	Modification d’une régie de recettes - Taxe de séjour	02/12/2024	02/02/2025
DP 2024-520	Avenant n°1 au marché 24-100 EXTENSION DES RESEAUX D’ASSAINISSEMENT EAUX USEES Commune de Villeneuve-en-Retz / Secteur du Puy Civaux	02/12/2024	02/02/2025
DP 2024-519	Attribution marché 24-23 Elaboration de chartes communales des façades, terrasses et devantures commerciales	05/12/2024	05/02/2025
DP 2024-488	Zone d’activités des Minées à Cheix-en-Retz - Cession parcelle n°ZD 171 au profit de la SCI Les Minées (entreprise BICHON)	02/12/2024	02/02/2025
DP 2024-487	Zone d’activités Beau Soleil Nord à Saint-Pazanne - Cession parcelle n°AD 445 au profit de la SCI CM2T (TOILES DE L’OUEST)	02/12/2024	02/02/2025
DP 2024-486	Attribution du marché 24-18 – Renouvellement du parc des lumières de l’Amphithéâtre de Pornic (44)	02/12/2024	02/02/2025
DP 2024-485	Attribution du marché 24-404 TRAVAUX DE MISE EN PLACE ET D’ENTRETIEN DE SYSTÈMES DE PROTECTION DUNAIRE (GANIVELLES, FILETS COCO, BRANCHAGES, MISE EN DÉFENSE) SUR LE TRAIT DE CÔTE DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	02/12/2024	02/02/2025
DP 2024-484	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services avec la commune de Chaumes en Retz pour l’entretien paysager d’un tronçon de chemin de randonnée sur parcelles privées de l’agglomération à proximité de l’écocentre. Période 2024-2028	02/12/2024	02/02/2025
DP 2024-483	Aides à l’achat d’un vélo	02/12/2024	02/02/2025
DP 2024-482	Convention mise en œuvre programme d’animations « Ecopousse »	21/11/2024	21/01/2025
DP 2024-481	Avenant n°1 au marché 2022-201 Accord-cadre à bons de commande pour les études et la maîtrise d’œuvre des travaux de défense du trait de côte	02/12/2024	02/02/2025
DP 2024-480	Création d’un poste d’accroissement temporaire d’activité Au sein de la Direction des Familles	21/11/2024	21/01/2025
DP 2024-479	ATTRIBUTION D’UNE AIDE FINANCIERE A LA REHABILITATION D’UN DISPOSITIF PRIVE D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	02/12/2024	02/02/2025
DP 2024-478	Avenant à la Convention de partenariat du Comité d’Itinéraire de la Vélodyssée pour la période 2021-2024 : prolongation sur 2025	21/11/2024	21/01/2025
DP 2024-477	Programme ACTEE – Appel à Projet CHENE 3	02/12/2024	02/02/2025
DP 2024-476	Vente de cache-conteneurs à la commune de Rouans	02/12/2024	02/02/2025
DP 2024-467	Convention tripartite d’adhésion au conseil en énergie partagé	18/11/2024	18/01/2025
DP 2024-466	ATTRIBUTION D’UNE AIDE FINANCIERE POUR L’ACHAT ET LE MONTAGE D’UN RECUPERATEUR D’EAU DE PLUIE	14/11/2024	14/01/2025
DP 2024-465	Attribution du marché 24-311 TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE GÉNIE CIVIL SUR LA DÉCHÈTERIE DE LA TARTINIÈRE (CHAUMES-EN-RETZ)	21/11/2024	21/01/2025
DP 2024-464	WORK IN PORNIC – WIP - Gwenaëlle MOCAER - Bail dérogatoire	14/11/2024	14/01/2025

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
<b>DP 2024-463</b>	Attribution du marché 24-400 - Travaux de redimensionnement de l'émissaire de Port Meleu et de la canalisation sous la rue des caves à Préfailles	06/11/2024	06/01/2025
<b>DP 2024-462</b>	Avenant à la Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour la mise en œuvre des premiers itinéraires du Schéma Directeur des Modes Actifs – Réalisation d'un diagnostic des usages agricoles, concertation avec les exploitants et négociation des indemnités d'éviction	18/11/2024	18/01/2025
<b>DP 2024-461</b>	Candidature de Pornic agglo Pays de Retz pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'éco-organisme ECOSYSTEM pour l'installation de la vidéoprotection sur la déchèterie des Jaunins à Villeneuve-en-Retz	18/11/2024	18/01/2025
<b>DP 2024-460</b>	Avenant n°1 au marché 24-5 Travaux de déconnexion des eaux pluviales de la rue des Moutiers Commune de La Bernerie-en-Retz	06/11/2024	06/01/2025
<b>DP 2024-459</b>	Cession d'un écran de projection motorisé	29/10/2024	29/12/2024
<b>DP 2024-458 bis</b>	Contrats de reprise matières papier acier et aluminium	18/11/2024	18/01/2025
<b>DP 2024-458</b>	Sortie d'actifs du matériel informatique	29/10/2024	29/12/2024
<b>DP 2024-457</b>	Aide à l'achat d'un composteur – SEPTEMBRE 2024	14/11/2024	14/01/2025
<b>DP 2024-456</b>	Convention fixant les dispositions applicables à la réception et au traitement des boues hydroxydes	22/10/2024	22/12/2024
<b>DP 2024-455</b>	Attribution du marché 24-601 – Elaboration des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et prestations d'accompagnement pour la commune de Pornic et Pornic agglo Pays de Retz	22/10/2024	22/12/2024
<b>DP 2024-454</b>	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA REHABILITATION D'UN DISPOSITIF PRIVE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	10/10/2024	10/12/2024
<b>DP 2024-453</b>	Avenant n°1 au marché 2023-20 Construction d'une maison des jeunes à Chaumes-en-Retz - Lot n°2 - Ossature bois - Charpente	10/10/2024	10/12/2024
<b>DP 2024-452</b>	Avenant n°2 au marché 2023-18 Vérifications et Contrôles règlementaires des bâtiments de Pornic agglo Pays de Retz – Lot 2	22/10/2024	22/12/2024
<b>DP 2024-445</b>	Attribution du marché 24-312 – Fourniture et mise en place de caissons maritimes sur les déchèteries de Pornic agglo Pays de Retz	10/10/2024	10/12/2024
<b>DP 2024-444</b>	Projet d'aménagement des cours d'eau autour du lac de Grand Lieu porté par LoireAtlantique Développement - Participation financière 2022/2023 – Demande de subvention LEADER	14/10/2024	14/12/2024
<b>DP 2024-443</b>	Création de postes saisonniers au sein des services Jeunesse et Enfance	10/10/2024	10/12/2024
<b>DP 2024-442</b>	WORK IN PORNIC – WIP - LOIRE OCEAN TRANSACTION – Avenant n°2 Bail dérogatoire	14/10/2024	14/12/2024
<b>DP 2024-441</b>	Attribution du marché 24-9 – Maîtrise d'oeuvre et études des espaces publics liés à la compétence développement économique requalification des ZAE – 2 lots	24/10/2024	24/12/2024
<b>DP 2024-440</b>	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT ET LE MONTAGE D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE	09/10/2024	09/12/2024
<b>DP 2024-439</b>	Avenant n°1 au marché 2022-109 Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement à Chaumes-en-Retz – Secteur Chéméré Lot 1 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement	08/10/2024	08/11/2024
<b>DP 2024-438</b>	Avenant n°2 au marché n°2023-12 Construction et extension d'un accueil périscolaire et d'une maison des jeunes Rue des Quarterons 44640 CHEIX-EN-RETZ - Lot n°1 – Terrassement Voirie	14/10/2024	14/12/2024

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
<b>DP 2024-437</b>	Avenant n°2 au marché n°2023-12 Construction et extension d'un accueil périscolaire et d'une maison des jeunes Rue des Quarterons 44640 Cheix-en-Retz LOT N°14 - Electricité	08/10/2024	08/11/2024
<b>DP 2024-436</b>	Aide à l'achat d'un composteur – AOUT 2024	10/10/2024	10/12/2024
<b>DP 2024-407</b>	Création de postes d'accroissement temporaire d'activité au sein du service ENFANCE	07/10/2024	07/11/2024
<b>DP 2024-406</b>	Avenant n°1 au marché 24-109 Travaux de conversion des lagunes 1 et 2 de la station d'épuration de la Princetière en volume tampon – Lot 1 : Conversion des lagunes 1 et 2 et en volume tampon	22/10/2024	22/12/2024
<b>DP 2024-405</b>	Avenant n°1 au marché n°24-7 ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT D'EAUX PLUVIALES	08/10/2024	08/11/2024
<b>DP 2024-404</b>	Aides à la réparation d'un vélo	07/10/2024	07/11/2024
<b>DP 2024-403</b>	Aides à l'achat d'un vélo	07/10/2024	07/11/2024
<b>DP 2024-402</b>	Attribution du marché 24-8 – Travaux d'aménagement pour l'extension de la ZAE Beau Soleil Nord à Ste Pazanne – 2 lots	08/10/2024	08/11/2024
<b>DP 2024-401</b>	Création d'un poste d'accroissement d'activité sein de la Direction Transports/Mobilités	17/09/2024	17/11/2024
<b>DP 2024-400</b>	Contrat de mise à disposition de conteneurs de stockage pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) entre la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société ECOSYSTEM	16/09/2024	16/11/2024
<b>DP 2024-399</b>	Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment dans le cadre du service public de gestion des déchets	17/09/2024	17/11/2024
<b>DP 2024-398</b>	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA REHABILITATION D'UN DISPOSITIF PRIVE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	16/09/2024	16/11/2024
<b>DP 2024-382</b>	Avenant n°1 au marché 2023-12 Construction et extension d'un accueil périscolaire et d'une maison des jeunes rue des Quarterons 44640 Cheix-en-Retz - Lot n°2 – Gros œuvre	16/09/2024	16/11/2024
<b>DP 2024-380</b>	Création de deux postes d'accroissement temporaire d'activité Au sein de la Direction des mobilités	16/09/2024	16/11/2024
<b>DP 2024-379</b>	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT ET LE MONTAGE D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE	09/09/2024	09/11/2024
<b>DP 2024-378</b>	Création de deux postes d'accroissement temporaire d'activité Au sein de l'amphithéâtre	09/09/2024	09/11/2024
<b>DP 2024-377</b>	WORK IN PORNIC – WIP - Pascale MOCQUANT - Bail dérogatoire	09/09/2024	09/11/2024
<b>DP 2024-376</b>	Convention d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique - Portage parcelle AS n°271 – Préfailles	09/09/2024	09/11/2024
<b>DP 2024-375</b>	Attribution du marché 24-109 - Travaux de conversion des lagunes 1 et 2 de la station d'épuration de la Princetière en volume tampon - 2 lots	16/09/2024	16/11/2024
<b>DP 2024-374</b>	Attribution du marché 24-104 EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE CHEMERE (CHAUMES-EN-RETZ)	10/10/2024	10/12/2024
<b>DP 2024-373</b>	Avenant n°1 au marché 2023-12 Construction et extension d'un accueil périscolaire et d'une maison des jeunes Rue des Quarterons 44640 Cheix-en-Retz - LOT N°14 - Electricité	10/10/2024	10/12/2024
<b>DP 2024-372</b>	Avenant n°1 au marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz - Lot 4 – ETANCHEITE	10/10/2024	10/12/2024

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
DP 2024-371	Avenant n°2 au marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz Lot n°12 – PLOMBERIE SANITAIRES	10/10/2024	10/12/2024
DP 2024-370	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité Au sein du service ENFANCE	09/09/2024	09/11/2024
DP 2024-369	Tarif de vente de matériel informatique réformé	28/08/2024	28/10/2024
DP 2024-368	WORK IN PORNIC – WIP GIPAFOC – Avenant n°1 Bail dérogatoire	09/09/2024	09/11/2024
DP 2024-367	Aide à l'achat d'un composteur – JUILLET 2024	09/09/2024	09/11/2024
DP 2024-366	Prolongation postes saisonniers	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-365	Règlement intérieur Enfance : modification au 01/09/2024	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-364	Création poste saisonnier Transports scolaires octobre 2024	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-363	Attribution du marché 24-107 Fiabilisation des réseaux d'assainissement eaux usées - phase 2 - Lot 2 : Communes de PORNIC et LA PLAINE SUR MER – Travaux sur PR Chaudron, PR Les Flots et sur collecteur en amont du PR Pont de Tharon	10/10/2024	10/12/2024
DP 2024-362	ATA poste coordonnateur rh - drh	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-361	ATA poste adjoint administratif - service guichet des familles	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-360	Attribution du marché 24-108 Travaux de fiabilisation des réseaux d'eaux usées - 3 lots	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-357	ATA poste adjoint animation - service enfance	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-356	Défense incendie – Demande de subvention fonds vert 2024	24/10/2024	24/12/2024
DP 2024-355	PEP Baie de Bourgneuf - Action 1.3. Appui à la mise à jour des DICRIM - Demande de subvention	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-354	PEP Baie de Bourgneuf - Action 1.7. Etude de faisabilité pour la protection du port de Pornic et de la zone basse du Port Royal contre les submersions marines - Demande de subvention	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-353	Avenant n°2 au marché 2023-20 CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES 44320 CHAUMES-EN-RETZ LOT N°1 : VRD - GROS ŒUVRE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-352	Attribution du marché 24-107 Fiabilisation des réseaux d'assainissement eaux usées - phase 2 - Lot 1 : commune de Pornic - renforcement collecteur gravitaire en aval du PR Trois Croix	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-351	Attribution du marché 24-403 Accord-cadre pour les travaux de maçonnerie sur les ouvrages de défense côtiers	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-350	Attribution d'une aide financière pour l'achat et montage d'un récupérateur	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-349	CONVENTION DE GESTION ET DE SUIVI DES MESURES COMPENSATOIRES DU PROJET DE CONSTRUCTION DU SDIS sur parcelle 177 WD 58	24/10/2024	24/12/2024
DP 2024-348	CONVENTION DE GESTION ET DE SUIVI DES MESURES COMPENSATOIRES DU PROJET DE CONSTRUCTION DU SDIS ilot 1.1.a	24/10/2024	24/12/2024
DP 2024-347	Acte constitutif d'une régie de recettes au service développement économique au Work In Pornic -WIP de la Communauté d'Agglomération Pornic aggro Pays de Retz	24/10/2024	24/12/2024
DP 2024-346	Avenant n°4 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père – 13 Lots - Lot 1 - Terrassement – VRD – Espaces verts	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-345	Aides à l'achat d'un vélo	24/10/2024	24/12/2024
DP 2024-344	Avenant n°1 au marché 2023-18 Vérifications et Contrôles réglementaires des bâtiments de Pornic aggro Pays de Retz – Lot 2 Bâtiments Petite Enfance - Enfance - Jeunesse	22/10/2024	22/12/2024

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
DP 2024-343	Avenant n°1 au marché 2023-20 CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES 44320 CHAUMES-EN-RETZ - LOT N° 10 : ELECTRICITE	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-342	Avenant n°1 - prolongation bail dérogatoire bureau 20 - hotel entreprise non meublé - jusqu'au 13/08/2025	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-340	Avenant n°2 au marché 2023-20 CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES 44320 CHAUMES-EN-RETZ - LOT N°6 : MENUISERIES INTERIEURES_AGENCEMENT	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-337	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité Au sein de la Direction des Ressources Humaines Mutualisée	25/07/2024	25/09/2024
DP 2024-336	Avenant n°2 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance (à Port Saint-Père) - Lot 7 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS - OCCULTATIONS	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-335	Attribution d'une aide financière à la réhabilitation d'un dispositif privé d'assainissement non collectif (6 installations)	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-334	Attribution du marché 2024-106 Curage de la lagune de by-pass sur la Station d'Épuration de Pornic (LES SALETTES)	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-333	Avenant n°1 au marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz – Lot n°06 – Menuiseries extérieures aluminium	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-332	Avenant n°3 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père – 13 Lots - Lot 1 - Terrassement – VRD – Espaces verts	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-331	Avenant n°1 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père - Lot n°8 : CLOISONS SECHES – ISOLATION	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-330	Avenant n°3 au marché 2023-03 – MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU POLE ENFANCE A PORT SAINT-PERE - LOT 03 - CHARPENTE BOIS – MURS OSSATURE BOIS – VETURE BOIS	23/08/2024	23/10/2024
DP 2024-329	Aide à l'achat d'un composteur – JUIN 2024	25/07/2024	25/09/2024
DP 2024-325	Attribution du marché 24-402 - TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE VANNE SUR L'ÉVACUATEUR DE CRUE DU CALAIS À SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	25/07/2024	25/09/2024
DP 2024-324	Attribution du marché 24-4 Acquisition de 5 véhicules d'occasion (relance lots 3 à 5) Lot 5 "Acquisition d'un véhicule d'occasion type 4X4, motorisation essence" Procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, comme le prévoit l'article R2122-2 du code de la commande publique	25/07/2024	25/09/2024
DP 2024-322	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité Au sein du service CLIC	25/07/2024	25/09/2024
DP 2024-318	Attribution du lot 3 et déclaration sans suite pour motif d'infructuosité des lots 4 et 5 du marché 24-4 Acquisition de 5 véhicules d'occasion (relance lots 3 à 5)	16/09/2024	16/11/2024
DP 2024-315	Avenant n°2 au marché 2023-41 – Réhabilitation des réseaux d'Eaux Pluviales du secteur de Roche-Percée à Préfailles	04/07/2024	04/09/2024
DP 2024-314	Attribution du marché 24-401 – Accord-cadre à bons de commande pour les études de faisabilité et les missions de maîtrise d'oeuvre de travaux de gestion du trait de côte	04/07/2024	04/09/2024

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
<b>DP 2024-313</b>	Attribution du marché 2023-101 DIAGNOSTIC VERS L'AMONT ET PLANS D'ACTIONS POUR LA REDUCTION DES MICROPOLLUANTS SUR LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT LES SALETTES, LA PRINCETIERE ET LES SALINEAUX - Lots 1 et 2	04/07/2024	04/09/2024
<b>DP 2024-307</b>	Avenant n°1 au marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz Lot n°13 - Chauffage PAC * Ventilation	05/07/2024	05/09/2024
<b>DP 2024-305</b>	Avenant n°2 au marché 2022-021 Réalisation d'une fouille archéologique préventive sur la zone d'activités Croix Marteau, commune de Vue (44)	23/08/2024	23/10/2024
<b>DP 2024-304</b>	Avenant n°1 au marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz Lot n°12 – PLOMBERIE SANITAIRES	05/07/2024	05/09/2024
<b>DP 2024-303</b>	WORK IN PORNIC – WIP 2IDO – Avenant n°1 Bail dérogatoire	04/07/2024	04/09/2024
<b>DP 2024-302</b>	WORK IN PORNIC – WIP SDRH – Avenant n°1 Bail dérogatoire	04/07/2024	04/09/2024
<b>DP 2024-301</b>	WORK IN PORNIC – WIP KREA 2 – Avenant n°1 Bail administratif	04/07/2024	04/09/2024
<b>DP 2024-300</b>	Acquisition du Lot 2.226 de la zone d'activités de la Blavetière à Pornic	04/07/2024	04/09/2024
<b>DP 2024-299</b>	Aide à l'achat d'un composteur – MAI 2024	04/07/2024	04/09/2024
<b>DP 2024-298</b>	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les Travaux d'urgence pour limiter les déversements sur la station d'épuration La Princetière commune de St Michel Chef Chef	04/07/2024	04/09/2024
<b>DP 2024-284</b>	Création d'un poste de saisonnier au sein de la Direction des Systèmes d'Information	26/06/2024	26/08/2024
<b>DP 2024-283</b>	Attribution des subventions 2024 n'excédant pas 1 000 € Association Mountain Board	26/06/2024	26/08/2024
<b>DP 2024-282</b>	Avenant n°14 à la Convention de cofinancement et gestion commune de l'Eco Centre de valorisation et traitement des ordures ménagères situé au lieu-dit Sainte Anne sur la commune de Chaumes en Retz	26/06/2024	26/08/2024
<b>DP 2024-281</b>	Convention de mise à disposition de locaux et de mobilier association « Complètement Live ! »	01/07/2024	01/09/2024
<b>DP 2024-280</b>	Attribution du marché 24-7 ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT D'EAUX PLUVIALES	26/06/2024	26/08/2024
<b>DP 2024-279</b>	Travaux de remplacement des épis 51 et 52 du système d'endiguement des Moutiers en Retz - Demande de subvention Fonds vert	21/06/2024	21/08/2024
<b>DP 2024-278</b>	Demande de subvention auprès de l'AELB pour les travaux de fiabilisation des réseaux d'assainissement EU - Pornic, La Bernerie, Villeneuve	21/06/2024	21/08/2024
<b>DP 2024-277</b>	Convention d'occupation temporaire de terrain pour accueillir les grands passages 2024	21/06/2024	21/08/2024
<b>DP 2024-276</b>	Avenant n°1 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance (à Port Saint-Père) - Lot 7 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS - OCCULTATIONS	21/06/2024	21/08/2024

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
DP 2024-275	Avenant n°1 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance (à Port Saint-Père) - Lot 7 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS - OCCULTATIONS	26/06/2024	26/08/2024
DP 2024-274	Tarifs de ventes de boissons - Régie de recettes de l'Aquacentre – Complexe sportif du Val St Martin Pornic	20/06/2024	20/08/2024
DP 2024-273	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité au sein du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)	20/06/2024	20/08/2024
DP 2024-272	Attributions des subventions 2024 n'excédant pas 1 000 € Association St-Hil Ensemble	20/06/2024	20/08/2024
DP 2024-271	Poste de chargé de projet « Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte » Demande de subvention Fonds vert	20/06/2024	20/08/2024
DP 2024-270	Avenant n°3 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père - Relance - Lot 4 - COUVERTURE ZINC – ETANCHEITE	20/06/2024	20/08/2024
DP 2024-269	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA REHABILITATION D'UN DISPOSITIF PRIVE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	12/06/2024	18/08/2024
DP 2024-268	Avenant n°2 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père – 13 Lots - Lot 1 - TERRASSEMENT - VRD – ESPACES VERTS	05/07/2024	05/09/2024
DP 2024-259	Avenant n°2 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père – 13 Lots - LOT 6 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE	12/06/2024	18/08/2024
DP 2024-258	Attribution du marché 24-5 Travaux de déconnexion des eaux pluviales de la rue des Moutiers Commune de La Bernerie-en-Retz	20/06/2024	20/08/2024
DP 2024-257	Avenant n°1 au marché 2023-20 CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES 44320 CHAUMES-EN-RETZ - LOT N°6 : MENUISERIES INTERIEURES_AGENCEMENT	26/06/2024	26/08/2024
DP 2024-256	Avenant n°1 au marché 2023-20 CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES A CHAUMES-EN-RETZ - LOT N°1 : VRD - GROS ŒUVRE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	12/06/2024	18/08/2024
DP 2024-255	Résiliation du marché 2023-12 Lot 10 et attribution du marché résilié	06/06/2024	06/08/2024
DP 2024-254	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT ET LE MONTAGE D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE	12/06/2024	18/08/2024
DP 2024-253	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de Fiabilisation des réseaux d'assainissement Eaux Usées phase 2 – Communes de Pornic et La Plaine sur mer	20/06/2024	20/08/2024
DP 2024-252	Avenant n°1 au marché subséquent n°2022-203 – MS-03 - Confortement de la paroi de la plage de la Noëveillard par un mur de soutènement	06/06/2024	06/08/2024
DP 2024-251	Modification de la régie de recettes Aquacentre	21/06/2024	21/08/2024
DP 2024-249	Convention de partenariat service jeunesse / AFR Chéméré : Séjour Passerelle 2024	06/06/2024	06/08/2024
DP 2024-248	Avenant n°1 au marché 2023-12 Construction et extension d'un accueil périscolaire et d'une maison des jeunes Rue des Quarterons 44640 Cheix en Retz - Lot n°1 – Terrassement Voirie	06/06/2024	06/08/2024
DP 2024-247	Attribution du marché subséquent 2022-026-MS10 Divers chantiers	12/06/2024	18/08/2024
DP 2024-245	Aides à l'achat d'un vélo	06/06/2024	06/08/2024
DP 2024-244	Convention de partenariat avec le Comité de Loire-Atlantique de la Ligue nationale contre le cancer	06/06/2024	06/08/2024

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
DP 2024-243	Acquisition d'une parcelle supportant une réserve incendie et constitution d'une servitude, village de la Poterie à Rouans	06/06/2024	06/08/2024
DP 2024-242	Avenant n° 2 au marché GC2022-03 – Création, paramétrage, installation et maintenance de sites intranet pour Pornic agglo Pays de Retz et la ville de Pornic	05/07/2024	05/09/2024
DP 2024-241	Avenant n°1 au marché subséquent n°2022-203 – MS-04 - Rejointolement des perrés de La Plaine sur Mer, La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz	27/05/2024	27/07/2024
DP 2024-240	Signature convention de partenariat tripartite 2024 avec Compétence et Acte 44 pour l'animation des ateliers Etude de marché & Business plan - reconduction tacite pour 2 ans	06/06/2024	06/08/2024
DP 2024-239	Acquisition de terrains à aménager ZAE Croix Marteau à Vue	27/05/2024	27/07/2024
DP 2024-230	Aide à l'achat d'un composteur - AVRIL 2024	06/06/2024	06/08/2024
DP 2024-229	Acquisition de terrains à aménager ZAC de la Princetière Sud à Saint-Michel-Chef-Chef	27/05/2024	27/07/2024
DP 2024-228	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'extension de la station d'épuration de Chéméré à Chaumes en Retz	27/05/2024	27/07/2024
DP 2024-227	Versement de la participation financière à l'association Initiative Loire Atlantique Sud au titre de l'année 2024	27/05/2024	27/07/2024
DP 2024-218	Clôture de la régie de recettes au pôle jeunesse de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » - antenne de Pornic	15/05/2024	15/07/2024
DP 2024-216	Règlement intérieur du Work In Pornic - WIP	27/05/2024	27/07/2024
DP 2024-215	Tarifs des espaces de travail mis à disposition de manière ponctuelle, sous forme de prestation de services au sein du Work In Pornic, applicables à compter du 15 mai 2024	27/05/2024	27/07/2024
DP 2024-214	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité au sein du service Enfance	15/05/2024	15/07/2024
DP 2024-213	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA REHABILITATION D'UN DISPOSITIF PRIVE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	15/05/2024	15/07/2024
DP 2024-212	Modification d'une régie de recettes Taxe de séjour	07/05/2024	07/07/2024
DP 2024-211	Fixant les tarifs de vente des objets à la boutique du Sémaphore Régie de recettes de l'Espace Muséographique du Sémaphore – Pointe Saint Gildas à Préfailles	27/05/2024	27/07/2024
DP 2024-210	Tarif du stationnement des aires d'accueil gens du voyage	07/05/2024	07/07/2024
DP 2024-209	Acquisition à l'euro symbolique des biens de retour de la zone d'activités de la Blavetière à Pornic dans le cadre de la fin du contrat de concession LAD SELA	15/05/2024	15/07/2024
DP 2024-208	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT ET LE MONTAGE D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE	15/05/2024	15/07/2024
DP 2024-207	Résiliation pour motif d'intérêt général du marché 2022-026 - ACCORD-CADRE À MARCHÉS SUBSÉQUENTS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT D'EAUX PLUVIALES	27/05/2024	27/07/2024
DP 2024-206	Attribution du marché 24-11 Mission de programmation pour la réalisation de l'extension des locaux communautaires (siège) de la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz située à Pornic (44)	27/05/2024	27/07/2024
DP 2024-205	Avenant n°1 au marché 2022-025 CONSTRUCTION D'UN ALSH MUTUALISÉ MAISON DES JEUNES   PETITE ENFANCE A SAINTE-PAZANNE (44 680) LOT N° 05 : MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT- ESCALIER BOIS	27/05/2024	27/07/2024

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
<b>DP 2024-204</b>	Avenant n°2 au marché 2023-105 CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION A VILLENEUVE-EN-RETZ (FRESNAY-EN-RETZ)	27/05/2024	27/07/2024
<b>DP 2024-203</b>	Convention de partenariat Olympiades Pré-ados 2024	27/05/2024	27/07/2024
<b>DP 2024-202</b>	Attribution du marché 24-306 Réalisation de campagnes de caractérisations des ordures ménagères résiduelles (MODECOM)	27/05/2024	27/07/2024
<b>DP 2024-201</b>	Attribution des lots 1 et 2 et déclaration sans suite pour motif d'infructuosité des lots 3 à 5 du marché 24-4 Acquisition de 5 véhicules d'occasion – 5 lots	27/05/2024	27/07/2024
<b>DP 2024-200</b>	Attribution des subventions 2024 n'excédant pas 1 000 € Société du Canal de Buzay	26/04/2024	26/06/2024
<b>DP 2024-199</b>	Attribution des subventions 2024 n'excédant pas 1 000 € Association Syndicale des Marais de Vue et de Tenu	26/04/2024	26/06/2024
<b>DP 2024-198</b>	Avenant n° 1 au marché GC2022-03 – Création, paramétrage, installation et maintenance de sites intranet pour Pornic agglo Pays de Retz et la ville de Pornic	12/06/2024	12/08/2024
<b>DP 2024-197</b>	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité au sein du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)	26/04/2024	26/06/2024
<b>DP 2024-196</b>	Attributions des subventions 2024 aux associations « Petite enfance, Enfance, Jeunesse » ( ≤ à 1 000 €)	23/04/2024	23/06/2024
<b>DP 2024-195</b>	Convention de mise à disposition de locaux et matériel à l'Amicale Laique Maurice Pigeon à Sainte-Pazanne	25/04/2024	25/06/2024
<b>DP 2024-194</b>	Aide à l'achat d'un composteur – MARS 2024	23/04/2024	23/06/2024
<b>DP 2024-193</b>	Avenant 1 au marché 2023-11 Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et la transformation d'une maison d'habitation en accueil périscolaire à Chaumes-en-Retz (44)	27/05/2024	27/07/2024
<b>DP 2024-192</b>	Aides à l'achat d'un vélo	22/04/2024	22/06/2024
<b>DP 2024-191</b>	Tarif de redevance pour occupation du domaine public pour un foodtruck - Régie de recettes de l'Aquacentre – Complexe sportif du Val St Martin Pornic	23/04/2024	23/06/2024
<b>DP 2024-190</b>	Tarif de bonnet silicone « spécifique Paris 2024 » - Régie de recettes de l'Aquacentre – Complexe sportif du Val St Martin Pornic	23/04/2024	23/06/2024
<b>DP 2024-189</b>	WORK IN PORNIC – WIP - ATELIER KREA2 – Contrat de bail administratif	23/04/2024	23/06/2024
<b>DP 2024-188</b>	Avenant n°1 au marché 24-102 Travaux de renforcement du PR Acacias et construction du BT à Chaumes-en-Retz (secteur Arthon-en-Retz) - Lot 1 : Réseau de refoulement PR Acacias	12/06/2024	12/08/2024
<b>DP 2024-187</b>	WORK IN PORNIC – WIP - ATLANTIC SOFT – Contrat de bail administratif	23/04/2024	23/06/2024
<b>DP 2024-179</b>	Contrats de reprise matières	25/04/2024	25/06/2024
<b>DP 2024-178</b>	Défi mobilité 2024 : organisation de deux jeux concours avec lots à gagner	18/04/2024	18/06/2024
<b>DP 2024-177</b>	Création de postes saisonniers au sein de plusieurs services	06/06/2024	06/08/2024
<b>DP 2024-176</b>	Attribution marché 24-304 - Etude d'optimisation sur la gestion des lixiviats et des eaux superficielles de l'ISDND Eco Centre de Chaumes-en-Retz	12/04/2024	12/06/2024
<b>DP 2024-175</b>	Avenant n°1 au marché 2022-025 CONSTRUCTION D'UN ALSH MUTUALISÉ MAISON DES JEUNES   PETITE ENFANCE A SAINTE-PAZANNE - LOT N° 11 : ELECTRICITE	12/06/2024	12/08/2024

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
<b>DP 2024-174</b>	Avenant n°1 au marché 2022-025 CONSTRUCTION D'UN ALSH MUTUALISÉ MAISON DES JEUNES   PETITE ENFANCE A SAINTE-PAZANNE - Lot 10 - PLOMBERIE VENTILATION CHAUFFAGE	12/06/2024	12/08/2024
<b>DP 2024-172</b>	Avenant à la convention de financement établie avec la Région et relative au déploiement de stationnements vélos sécurisés sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz	18/04/2024	18/06/2024
<b>DP 2024-171</b>	Destruction de matériels - sortie de l'actif	09/04/2024	09/06/2024
<b>DP 2024-170</b>	Attribution du marché 24-100 EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES - Commune de Villeneuve-en-Retz / Secteur du Puy Civaux	12/04/2024	12/06/2024
<b>DP 2024-169</b>	Attribution marché 24-3 Entretien et contrôle des toitures des bâtiments - 2 lots	18/04/2024	18/06/2024
<b>DP 2024-168</b>	Avenant n°1 au marché 2022-025 CONSTRUCTION D'UN ALSH MUTUALISÉ MAISON DES JEUNES   PETITE ENFANCE - LOT N° 02 : CHARPENTE OSSATURE BOIS MENUISERIES EXTERIEURES	12/04/2024	12/06/2024
<b>DP 2024-167</b>	Avenant n°3 au marché 2020-37 – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché d'exploitation de l'Eco Centre de Chaumes-en-Retz et maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'adaptation de la chaîne de tri	12/04/2024	12/06/2024
<b>DP 2024-166</b>	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT ET LE MONTAGE D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE	09/04/2024	09/06/2024
<b>DP 2024-165</b>	Attribution du marché 24-102 Travaux de renforcement du PR Acacias et construction du BT à Chaumes-en-Retz (secteur Arthon-en-Retz) Lot 1 : Réseau de refoulement PR Acacias Lot 2 : Fiabilisation PR Acacias et construction du bassin tampon	12/04/2024	12/06/2024
<b>DP 2024-164</b>	WORK IN PORNIC – WIP - Société ERGIMA3D – Bail dérogatoire	09/04/2024	09/06/2024
<b>DP 2024-163</b>	WORK IN PORNIC – WIP - Société 2IDO – Bail dérogatoire	09/04/2024	09/06/2024
<b>DP 2024-103</b>	Avenant n°1 au marché 2023-105 CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION A VILLENEUVE-EN-RETZ (FRESNAY-EN-RETZ)	09/04/2024	09/06/2024
<b>DP 2024-102</b>	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité Au sein du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)	09/04/2024	09/06/2024
<b>DP 2024-101</b>	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA REHABILITATION D'UN DISPOSITIF PRIVE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	09/04/2024	09/06/2024
<b>DP 2024-100</b>	Avenant n°1 au marché 2023-18 Vérifications et Contrôles règlementaires des bâtiments de Pornic agglo Pays de Retz – Lot 3 Bâtiments Culture et Sport	09/04/2024	09/06/2024
<b>DP 2024-99</b>	Aide à l'achat d'un composteur – FEVRIER 2024	09/04/2024	09/06/2024
<b>DP 2024-98</b>	Avenant n°2 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père - Relance - Lot 4 - COUVERTURE ZINC – ETANCHEITE	27/05/2024	27/07/2024
<b>DP 2024-97</b>	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'infiltration des eaux pluviales – avenue de la Pouplinière à Saint Michel Chef Chef	09/04/2024	09/06/2024
<b>DP 2024-96</b>	Domiciliation de l'association Pays de Retz Entreprendre au sein du Work In Pornic-WIP	24/05/2024	24/07/2024

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
DP 2024-95	Attribution du marché 24-101 Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de la Bernerie à Pornic Lot 1 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement – Rue de la Bernerie à Pornic Lot 2 : Essais préalables à la réception des réseaux d'assainissement	09/04/2024	09/06/2024
DP 2024-94	Avenant n°1 au marché 2023-20 CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES A CHAUMES-EN-RETZ - LOT N° 05 : DOUBLAGES / CLOISONS / PLAFONDS SUSPENDUS	09/04/2024	09/06/2024
DP 2024-90	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de Déconnexion de eaux pluviales – rue des Moutiers à La Bernerie-en-Retz	09/04/2024	09/06/2024
DP 2024-89	Attribution du marché 24-301 – Suivi de la qualité des rejets et des eaux souterraines de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Aiguillon sur la commune de Saint-Michel-Chef-Chef de mai 2024 à avril 2027	09/04/2024	09/06/2024
DP 2024-88	Création d'une régie de recettes au service Transports Scolaires de la Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz	09/04/2024	09/06/2024
DP 2024-87	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité au sein de la Transition Ecologique	20/03/2024	20/05/2024
DP 2024-70	Attribution du marché 24-2 – Gestion de l'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz	20/03/2024	20/05/2024
DP 2024-69	Attribution du marché 24-300 – Travaux de génie civil pour l'implantation de colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées pour la collecte des déchets ménagers – 2 lots	19/03/2024	19/05/2024
DP 2024-67	Programme d'actions 2024 découlant de la convention de partenariat 2022-2024 avec la Chambre D'Agriculture	15/03/2024	15/05/2024
DP 2024-66	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité au sein du service Mobilité	13/03/2024	13/05/2024
DP 2024-65	Demande subvention Agence de l'Eau pour les travaux de fiabilisation du poste de refoulement Acacias suite à l'incidence de la création du collège de Chaumes en Retz sur le système d'assainissement de Arthon	13/03/2024	13/05/2024
DP 2024-64	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité au sein de la Direction des Ressources Humaines Mutualisée	13/03/2024	13/05/2024
DP 2024-63	Attribution marché 2023-407 Elaboration de la carte locale d'exposition au recul du trait de côte	04/03/2024	04/05/2024
DP 2024-62	Attribution d'une aide financière pour l'achat et montage d'un récupérateur d'eau de pluie	13/03/2024	13/05/2024
DP 2024-61	Avenant 1 marché 2023-41 Réhabilitation des réseaux d'Eaux Pluviales du secteur de Roche-Percée à Préfailles	04/03/2024	04/05/2024
DP 2024-60	Attribution marché 24-1 Entretien ménager de l'Aquacentre	04/03/2024	04/05/2024
DP 2024-59	Demande subvention DRAC - Travaux Traversée du bourg de Vue sous prescriptions archéologiques	04/03/2024	04/05/2024
DP 2024-58	Attribution marché 2023-109 Reprise de la protection des bétons des réacteurs de filtration membranaire - station d'épuration de la Princetière	04/03/2024	04/05/2024
DP 2024-57	WORK IN PORNIC – WIP - HELICO AND DRONE – Contrat de bail administratif	28/02/2024	28/04/2024
DP 2024-56	Création poste ATA technicien des eaux pluviales	23/02/2024	23/04/2024

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
DP 2024-55	Avenant n°2 au marché 2023-03 – MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU POLE ENFANCE A PORT SAINT-PERE LOT 03 - CHARPENTE BOIS – MURS OSSATURE BOIS – VETURE BOIS	28/02/2024	28/04/2024
DP 2024-54	Attribution du marché 2023-107 - CREATION ET EXTENSION DE STATIONS D'EPURATION - Commune de VUE – Réseau de transfert d'eaux usées	22/02/2024	22/04/2024
DP 2024-53	Conventionnements avec les concessionnaires réseaux pour la réalisation des travaux d'extension ou reprise des réseaux dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités « Beau Soleil Nord » à Sainte-Pazanne	22/02/2024	22/04/2024
DP 2024-52	Conventionnements avec les concessionnaires réseaux pour le déploiement, le dévoiement ou la modification des réseaux dans le cadre du giratoire R758 et de l'amorce à la zone commerciale « Beau Soleil Sud » à Sainte-Pazanne	22/02/2024	22/04/2024
DP 2024-51	Demande subvention Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation EU - Rue Paul Paulet	23/02/2024	23/04/2024
DP 2024-50	Avenant n°1 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père Relance - Lot 4 - COUVERTURE ZINC – ETANCHEITE	28/02/2024	28/04/2024
DP 2024-49	Création poste ATA assistant communication	23/02/2024	23/04/2024
DP 2024-48	Attribution du marché subséquent 2022-026 – MS08 Divers chantiers conclu au titre de l'accord-cadre 2022-026 marchés subséquents travaux d'assainissement d'eaux pluviales	28/02/2024	28/04/2024
DP 2024-47	Avenant n°1 au marché 2021-112 Mise en oeuvre de l'assainissement collectif à Haute-Perche Lot n°1 : Travaux d'extension des réseaux d'assainissement	28/02/2024	28/04/2024
DP 2024-37	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation EU – route de la Bernerie à Pornic	22/02/2024	22/04/2024
DP 2024-36	Aide à l'achat d'un composteur – JANVIER 2024	16/02/2024	16/04/2024
DP 2024-35	Acquisition des parcelles AB 373 issue de la scission de la parcelle AB 177 sur Port-Saint-Père dans le cadre du projet d'extension de l'ALSH	16/02/2024	16/04/2024
DP 2024-34	Accord de mise à disposition de conteneur 10 pieds pour le stockage des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) volumineux entre la communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz et la société ECOLOGIC	20/03/2024	20/05/2024
DP 2024-33	Attribution d'une aide financière à la réhabilitation d'un dispositif privé d'assainissement non collectif (6 installations)	16/02/2024	16/04/2024
DP 2024-32	WIP_Avenant n°1 Bail dérogatoire ATLANTIQUE EXPANSION OUEST / LOIRE OCEAN TRANSACTIONS	16/02/2024	16/04/2024
DP 2024-31	Avenant n°2 au marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz - LOT LOT N°08 - Cloisons * Doublages	16/02/2024	16/04/2024
DP 2024-30	Avenant n°1 au marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz - LOT 07 - Menuiseries intérieures bois	16/02/2024	16/04/2024
DP 2024-29	Attribution du marché 2023-41 Réhabilitation des réseaux d'Eaux Pluviales du secteur de Roche-Percée à Préfailles	16/02/2024	16/04/2024
DP 2024-28	Attribution d'une aide financière pour l'achat et montage d'un récupérateur d'eau de pluie	16/02/2024	16/04/2024
DP 2024-15	Aides à l'achat d'un vélo	16/02/2024	16/04/2024

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
<b>DP 2024-14</b>	Avenant n°1 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père – 13 Lots - LOT 6 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE	16/02/2024	16/04/2024
<b>DP 2024-13</b>	Attribution marché 2023-408 Maîtrise d'œuvre pour le redimensionnement de l'émissaire de Port Meleu et de la canalisation sous la rue des Caves à Préfailles	16/02/2024	16/04/2024
<b>DP 2024-12</b>	Avenant n°2 au marché 2022-025 CONSTRUCTION D'UN ALSH MUTUALISÉ MAISON DES JEUNES   PETITE ENFANCE – Lot n°4 DOUBLAGES CLOISONS	24/01/2024	24/03/2024
<b>DP 2024-06</b>	Avenant n°3 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père – 13 Lots - Lot 2 - Gros Oeuvre - Fondations	19/01/2024	19/03/2024
<b>DP 2024-05</b>	Etude de faisabilité pour la définition d'un schéma directeur de tri à la source et de valorisation des biodéchets - demande de subvention Fonds vert	17/01/2024	17/03/2024
<b>DP 2024-04</b>	Aide à l'achat d'un composteur – DECEMBRE 2023	17/01/2024	17/03/2024
<b>DP 2024-03</b>	Avenant n°2 au marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz LOT N°03 - Charpente - Ossature - Bardage bois	16/01/2024	16/03/2024
<b>DP 2024-02</b>	ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA REHABILITATION D'UN DISPOSITIF PRIVE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	16/01/2024	16/03/2024
<b>DP 2024-01</b>	Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité - Service Finances	16/01/2024	16/03/2024
<b>ARRETES</b>			
<b>AR 2024-436</b>	Arrêté PERMISSION DE VOIRIE - La Plaine sur Mer	20/12/2024	20/02/2025
<b>AR 2024-432</b>	Arrêté PERMISSION DE VOIRIE - La Plaine sur Mer	19/12/2024	19/02/2025
<b>AR 2024-405</b>	Portant nomination d'un mandataire auprès de la régie de recettes Taxe de séjour de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »	21/11/2024	21/01/2025
<b>AR 2024-404</b>	Portant nomination d'un mandataire auprès de la régie de recettes Taxe de séjour de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »	21/11/2024	21/01/2025
<b>AR 2024-391</b>	Délégation de signature responsable déchèteries, pour procéder à la signature électronique du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus	06/11/2024	06/01/2025
<b>AR 2024-376</b>	Composition du Comité social territorial	17/10/2024	17/12/2024
<b>AR 2024-371</b>	Prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Villeneuve en Retz	01/10/2024	01/12/2024
<b>AR 2024-359</b>	Portant suppression de la régie de recettes du service Jeunesse de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz, antenne de Villeneuve-en-Retz	08/10/2024	08/12/2024
<b>AR 2024-329</b>	désignation de M. Gérard ALLAIN en qualité de représentant de la Présidente dans la Commission d'Appel d'Offres	21/08/2024	21/09/2024
<b>AR2024-304</b>	délégation permanente de signature responsable du service « déchèteries -Traitement des ordures ménagères »	25/07/2024	25/08/2024
<b>AR2024-303</b>	délégation permanente de signature directrice service Familles	25/07/2024	25/08/2024

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
AR2024-302	délégation permanente de signature responsable du service Guichet Familles	25/07/2024	25/08/2024
AR2024-301	délégation permanente de signature responsable du service Petite Enfance	25/07/2024	25/08/2024
AR2024-300	délégation permanente de signature responsable du service Jeunesse	25/07/2024	25/08/2024
AR2024-299	délégation permanente de signature responsable du service Enfance	25/07/2024	25/08/2024
AR2024-298	délégation permanente de signature responsable du service « GEMAPI » au sein de la Direction Cycle de l'Eau	25/07/2024	25/08/2024
AR2024-297	délégation permanente de signature responsable du service « Eaux pluviales urbaines » au sein de la Direction Cycle de l'Eau	25/07/2024	25/08/2024
AR2024-296	délégation permanente de signature responsable du service « Assainissement » au sein de la Direction Cycle de l'Eau	25/07/2024	25/08/2024
AR2024-295	délégation permanente de signature responsable service Prévention – Collecte	25/07/2024	25/08/2024
AR2024-294	délégation permanente de signature directeur des Systèmes d'Information	25/07/2024	25/08/2024
AR2024-293	délégation permanente de signature directrice « Prévention et Gestion des déchets »	25/07/2024	25/08/2024
AR2024-292	délégation permanente de signature directrice des Ressources Humaines	25/07/2024	25/08/2024
AR2024-290	délégation permanente de signature DGS-DGA	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-289	délégation permanente de signature DGA environnement et patrimoine	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-288	délégation permanente de signature DGA familles et cohésion sociale	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-287	délégation permanente de signature DGA aménagement et développement local	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-286	délégation permanente de signature DGA ressources et moyens généraux	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-285	délégation permanente de signature directrice générale des services	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-276	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature membre du bureau communautaire Luc NORMAND	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-275	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature membre du bureau communautaire Jean-Bernard FERRER	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-274	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature membre du bureau communautaire Jacques RIPOCHE	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-273	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature membre du bureau communautaire Françoise RELANDEAU	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-272	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature membre du bureau communautaire Eloïse BOURREAU-GOBIN	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-271	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature 9ème Vice-Président Claire HUGUES	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-270	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature 8ème Vice-Président Gérard ALLAIN	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-269	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature 7ème Vice-Président Jacques PRIEUR	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-268	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature 6ème Vice-Président Pierre MARTIN	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-267	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature 5ème Vice-Président Gaëtan LEAUTE	19/07/2024	19/08/2024

Numéro	Objet	Date de mise en ligne	Date de fin prévisionnelle de la publicité
AR2024-266	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature 4ème Vice-Président Nadège PLACE	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-265	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature 3ème Vice-Président Jacky DROUET	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-264	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature 2ème Vice-Président Séverine MARCHAND	19/07/2024	19/08/2024
AR2024-263	délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature 1er Vice-Président Claude CAUDAL	19/07/2024	19/08/2024
AR 2024-240	délégation de signature à Maxime CLEMENT, responsable déchèteries, pour procéder à la signature électronique du contrat DEA 2023-2027	20/06/2024	20/08/2024
AR 2024-228	délégation permanente de signature DGA-DGS	17/06/2024	17/08/2024
AR 2024-227	délégation permanente de signature à Madame Aurore GERARD Directrice Générale Adjointe	12/06/2024	12/08/2024
AR 2024-226	délégation permanente de signature à Monsieur Stéphane FETIVEAU Directeur Général Adjoint	12/06/2024	12/08/2024
AR 2024-225	délégation permanente de signature à Monsieur Thierry VIGILE Directeur Général Adjoint	12/06/2024	12/08/2024
AR 2024-212	ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ EN DEHORS DES AIRES D'ACCUEIL AMENAGEES	15/05/2024	15/09/2024
AR 2024-158	PERMISSION DE VOIRIE - Pornic	27/03/2024	27/04/2024
AR 2024-138	PERMISSION DE VOIRIE - Pornic	13/03/2024	13/04/2024
AR 2024-140	Nomination régisseur titulaire WIP	06/11/2024	06/01/2025
AR 2024-106	PERMISSION DE VOIRIE - La Plaine sur Mer	28/02/2024	28/03/2024
<b>ARRETES PREFECTORAUX et DEPARTEMENTAUX</b>			
	Arrêté départemental – Mise en enquête publique projet de création du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) de Pornic agglomération Pays de Retz sur les communes de la Bernerie en Retz, les Moutiers en Retz, la Plaine sur Mer et Pornic – du 14/10/2024 au 15/11/2024	16/09/2024	16/11/2024
	Arrêté préfectoral du 22 janvier 2024 autorisant la modification des statuts du syndicat mixte ouvert Loire Aval (SYLOA	30/01/2024	02/03/2024

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024 - 01

### Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité Service Finances

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'article 3 I alinéa 1er (emplois temporaires) de la loi 84-53, VISER CODE GENERAL DE LA FPT
- VU les budgets primitif et supplémentaire de la Collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de recruter un assistant administratif pour pallier aux activités du service finances

### DECIDE

**ARTICLE 1** : De créer 1 poste d'adjoint administratif à temps complet du 01/01/2024 au 31/12/2024.

**ARTICLE 2** : La rémunération sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 02/01/2024

**Le Président,**  
**Jean-Michel BRARD**

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-02

### ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA REHABILITATION D'UN DISPOSITIF PRIVE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-281 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Claude CAUDAL, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,
- VU la délibération n°2019-283 du conseil communautaire du 26 septembre 2019 définissant les modalités et conditions de l'aide financière de Pornic agglo Pays de Retz pour la réhabilitation des dispositifs privés d'assainissement non collectif,

CONSIDERANT l'exposé suivant :

5 demandes éligibles ont été déposées pour un total de 16 462.25 €,

- Les particuliers remplissent les conditions de ressources fixées par la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2019,
- Leur recevabilité a été validée, les dossiers transmis en décembre 2023 étant complet,
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'émettre un avis favorable sur ces 5 demandes de participation financière pour un montant total de 16 462.25 €.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 5 janvier 2024

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire

Pour

Pour Le Président,  
Jean-Michel BRARD

044-200067346-20240110-1-AU

Réception par le Sous-Préfet : 10-01-2024

Jean-

Par d

Le vic

Claude CAUDAL

Par délégation,  
Le vice-président  
Claude CAUDAL

Acte mis en ligne le 16-01-2024

Publication le : 10-01-2024



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-03

### Avenant n°2 au marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz LOT N°03 - Charpente - Ossature - Bardage bois

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU le marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz - LOT N°03 – Charpente - Ossature - Bardage bois, attribué à la société CONSTRUCTION TRILLOT, notifié le 06/07/2023,
- VU l'avenant n°1 au marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz - LOT N°03 – Charpente - Ossature - Bardage bois, notifié le 15/12/2023,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT la nécessité de remplacer l'index de référence servant à la révision des prix mentionné à l'article 5.3.2. du cahier des clauses administratives particulières pour le lot n°3, par l'index BT16b – 100%,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°2 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société CONSTRUCTION TRILLOT.

**ARTICLE 2** : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic  
Fait à Pornic

044-200067346-20240110-3-AU

Réception par le Préfet : 10-01-2024

Acte mis en ligne le 16-01-2024

Publication le : 10-01-2024

Le Président  
Jean-Michel

Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-04

### Aide à l'achat d'un composteur – DECEMBRE 2023

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°283-2023 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature à Monsieur Jacky DROUET, 4<sup>ème</sup> Vice-Président,
- VU la délibération n°2020-386 du 10 décembre 2020 fixant le montant d'aide maximum allouée pour l'achat d'un composteur à 40 euros.

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération dans le cadre de son plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés promeut la réduction des déchets et le tri des biodéchets à la source. Pour ce faire elle attribue une aide à l'achat d'un composteur par un particulier afin de favoriser la pratique du compostage par les habitants du territoire.

CONSIDERANT que cette aide est plafonnée à 40 € TTC (ou à la valeur d'achat si elle est inférieure) et est accordée sur critères (une demande par foyer, non renouvelable avant 7 ans) et présentation de justificatifs (facture, justificatif de domicile).

50 demandes éligibles ont été déposées au mois de DECEMBRE 2024 pour un total de 1947,63 €.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'émettre un avis favorable sur ces demandes de participation financière pour un montant total de 1947,63 € pour le mois de DECEMBRE 2023.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 12/01/2024

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240117-4-AU

Acte mis en ligne 17-01-2024

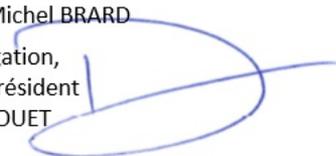
Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 17-01-2024

Publication le : 17-01-2024

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD

Par délégation,  
Le vice-président  
Jacky DROUET



**DECISION DU PRESIDENT**  
**N°2024-005**

**Etude de faisabilité pour la définition d'un schéma directeur de tri à la source et de valorisation des biodéchets - demande de subvention Fonds vert**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-283 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 4<sup>ème</sup> Vice-Président,

**CONSIDERANT**

La réglementation française et européenne qui fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets. Pour y répondre deux catégories de solutions complémentaires cohabitent : la collecte séparée des biodéchets et la gestion de proximité. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable d'accélérer la mise en oeuvre de ces solutions en réalisant les études et les investissements nécessaires avec pour objectifs de :

- Réduire la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles
- D'augmenter la production de compost
- D'éviter les émissions de gaz à effet de serre associés à la mise en décharge des biodéchets. Ainsi, pour chaque tonne de biodéchet trié, composté et/ou méthanisé au lieu d'être mis en décharge, ce sont près de 330 kg d'équivalent CO2 qui sont évités.

Dans ce cadre, la collectivité mène depuis de nombreuses années un ensemble d'action pour favoriser le tri à la source des biodéchets de ses habitant avec le soutien au développement du compostage individuel et collectif (mise à disposition d'équipements, formations, suivis de sites, etc.). Pornic agglo Pays de Retz souhaite aller plus loin en menant une étude de faisabilité pour définir le futur schéma directeur de tri à la source et de valorisation des biodéchets sur son territoire.

Cette étude vise à établir un diagnostic du territoire, élaborer des scénarios évaluant des solutions mixtes de collecte en porte à porte, de collecte de proximité, de compostage collectif afin d'améliorer le captage des biodéchets et ainsi réduire leur présence dans les ordures ménagères résiduelles. Elle s'inscrit dans la démarche de l'ADEME accompagnée par le fond vert avec l'ambition écologique de transiter vers une économie circulaire, atténuer le changement climatique et améliorer la gestion des ressources.

Cette étude peut être financée par une subvention du fonds vert dans le cadre de la mesure « Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets», à hauteur de 80% maximum.

**DECIDE**

- ARTICLE 1:** D'approuver le lancement de cette étude et d'autoriser toutes demandes de subvention, en particulier, la demande de subvention fonds vert, à son taux maximum.
- ARTICLE 2 :** D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier, en particulier de signer le contrat.
- ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 16/01/2024

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240117-5-AU

Acte mis en ligne le 17-01-2024

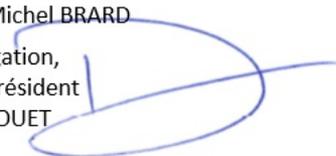
Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 17-01-2024

Publication le : 17-01-2024

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD

Par déléation,  
Le vice-président  
Jacky DROUET



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-06

### Avenant n°3 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père – 13 Lots - Lot 2 - Gros Oeuvre - Fondations

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU le marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père – 13 Lots - Lot 2 - Gros Œuvre – Fondations, attribué à la société FL CONSTRUCTION et notifié le 30/05/2023,
- VU les avenants n°1 et n°2 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père – 13 Lots - Lot 2 susvisé, notifiés respectivement le 10/07/2023 et le 05/12/2023,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,  
CONSIDERANT que des prestations complémentaires sont nécessaires et qu'il convient de mettre en œuvre un film anti-radon ; prestation oubliée par la maîtrise d'œuvre,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°3 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société FL CONSTRUCTION.

**ARTICLE 2** : L'avenant a une incidence financière (+ 1 601,25 € HT). Le montant du marché est porté à 89 124,38 € HT soit 106 949,26 € TTC, soit une augmentation de 1,89% (par rapport au montant initial).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 17 janvier 2024

Le Président Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD



Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240118-4-AU

Réception par le Préfet : 18-01-2024

Acte mis en ligne le 19-01-2024

Publication le : 18-01-2024

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-12

### Avenant n°2 au marché 2022-025 CONSTRUCTION D'UN ALSH MUTUALISÉ MAISON DES JEUNES | PETITE ENFANCE – Lot n°4 DOUBLAGES CLOISONS

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU le marché 2022-025 CONSTRUCTION D'UN ALSH MUTUALISÉ MAISON DES JEUNES | PETITE ENFANCE – Lot n°4 DOUBLAGES CLOISONS attribué à la société SAS COIGNARD NANTES ATLANTIQUE et notifié le 24/01/2023,
- VU l'avenant n°1 au marché 2022-025 CONSTRUCTION D'UN ALSH MUTUALISÉ MAISON DES JEUNES | PETITE ENFANCE – Lot n°4 DOUBLAGES CLOISONS, notifié le 15/11/2023,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT le besoin de réaliser des prestations complémentaires et la prise en compte de prestations prévues mais non réalisées,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°2 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société SAS COIGNARD NANTES ATLANTIQUE.

**ARTICLE 2** : L'avenant a une incidence financière (+ 53,63 € HT). Le montant du marché est porté à 66 889,99 € € HT soit 80 267,99 € TTC, soit une augmentation de 0,08 % (par rapport au montant initial).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 23 janvier 2024

Le Président  
Jean-Michel BRARD  
Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD



Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240123-7-AU

Réception par le Préfet : 23-01-2024

Acte mis en ligne le 24-01-2024

Publication le : 23-01-2024

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-13

### Attribution du marché 2023-408 – Maîtrise d’œuvre pour le redimensionnement de l’émissaire de Port Meleu et de la canalisation sous la rue des Caves à Préfailles

Le Président de la Communauté d’Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d’installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l’élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d’élection du nouveau-vice-président de la Communauté d’Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l’arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget

CONSIDERANT qu’il y a lieu d’attribuer un marché relatif à la maîtrise d’œuvre pour le redimensionnement de l’émissaire de Port Meleu et de la canalisation sous la rue des Caves à Préfailles

QUE le présent marché de maîtrise d’œuvre est inférieur à 90 000 € HT et qu’il a fait l’objet d’une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d’un avis au dans la presse (OUEST France) le 19/12/2023

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d’agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

- ISL Ingénierie (49100 ANGERS)

**ARTICLE 2** : Le marché est d’un montant de 52 631,19 € HT soit 63 157.43 € TTC.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

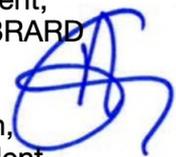
**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l’application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD

Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN



AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240201-3-AU

Réception par le Préfet : 01-02-2024

Acte mis en ligne le 16-02-2024

Publication le : 01-02-2024

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-14

### Avenant n°1 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père – 13 Lots - LOT 6 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU le marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père – 13 Lots – LOT 6 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE, attribué à la société EGDC METALLERIE et notifié le 23/05/2023,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,  
CONSIDERANT le besoin de modification de menuiseries et de prestations supplémentaires (dépose d'un châssis vitré existant + brise-soleil supplémentaire + bouchement temporaire),

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°1 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société EGDC METALLERIE.

**ARTICLE 2** : L'avenant a une incidence financière (+ 368,00 € HT). Le montant du marché est porté à 31 181,73 € HT soit 37 418,08 € TTC, soit une augmentation de 1,19% (par rapport au montant initial).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 29 janvier 2024

Le Président Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240201-1-AU

Réception par le Préfet : 01-02-2024

Acte mis en ligne le 16-02-2024

Publication le : 01-02-2024

Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN



**DECISION DU PRESIDENT**  
**N°2024-015**

**Aides à l'achat d'un vélo**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU la délibération n°2020-293 du 24 septembre 2020 actant la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo pour les habitants de Pornic agglo Pays de Retz.
- VU la délibération n°2021-319 du 30 juin 2021 actant le renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo et la mise en place d'une aide à la réparation de vélo pour les habitants de Pornic agglo Pays de Retz,
- VU la délibération n°2022-440 actant la reconduction des aides à l'achat et à la réparation de vélo et le réajustement du règlement,

CONSIDERANT l'exposé suivant :

- Cette participation de la communauté d'agglomération à l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion par un particulier s'élève à hauteur de 30% du prix d'achat TTC dans la limite d'une aide de 300€ par foyer ayant un référentiel social inférieur ou égal à 600€ et 20% du prix d'achat TTC dans la limite d'une aide de 200€ par foyer ayant un référentiel social compris entre 601€ et 1 200€. Une aide spécifique pour les vélos cargos ou adaptés est accordé à hauteur de 40% du prix d'achat TTC dans la limite d'une aide de 400€ par foyer ayant un référentiel social inférieur ou égal à 1200 €. Cette aide est accordée sur critères (personne majeure, limitée à une aide par foyer, interdiction de revendre le vélo subventionné dans les trois ans, Revenu Fiscal de Référence (RFR) éligible, résidant du territoire de Pornic agglo Pays de Retz) et présentation de justificatifs (facture, justificatif de domicile, pièce d'identité).
- 35 demandes éligibles ont été déposées pour un total de 7 701,89€. 30 dossiers concernent des VAE pour un total d'aides de 6 329,89€, 2 dossiers concernent des vélos mécaniques pour un total d'aide de 172€, 2 dossiers concernent des VAE Longtail pour un total d'aides de 800€ et 1 dossier concerne un vélo cargo pour un montant total d'aide de 400€.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'émettre un avis favorable sur ces 35 demandes de participation financière pour un montant total de 7 701,89€.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 08 février 2024

Le Président,  
Jean-Michel BRARD  
Jean-V

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240208-3-AU

Réception par le Sous-Préfet : 08-02-2024

Acte mis en ligne le 16-02-2024

Publication le : 08-02-2024



**DECISION DU PRESIDENT**  
**N°2024-028**

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT ET LE MONTAGE**  
**D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU la délibération n°2022-351 du conseil communautaire du 22 septembre 2022 définissant les modalités et conditions de l'aide financière de Pornic agglo Pays de Retz pour l'achat et le montage d'un récupérateur d'eau de pluie,

CONSIDERANT l'exposé suivant :

- **11** demandes éligibles ont été déposées pour un total de **439,99 €**
- Les dossiers remplissent les conditions fixées par les délibérations du conseil communautaire du 22 septembre 2022,
- Leur recevabilité a été validée, les **11** dossiers transmis du 1er au 31 janvier 2024 étant complets,
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024.

**DECIDE**

**ARTICLE 1:** D'émettre un avis favorable sur ces **11** demandes de participation financière pour un montant total de **439,99 €**.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 1<sup>er</sup> février 2024

**Pour Le Président,**  
**Jean-Michel BRARD**

Le Président,  
Jean-Michel BRARD



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-29

### Attribution du marché 2023-41 Réhabilitation des réseaux d'Eaux Pluviales du secteur de Roche-Percée à Préfailles

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à des prestations de réhabilitation des réseaux d'Eaux Pluviales du secteur de Roche-Percée à Préfailles,

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 5 382 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis dans la presse (OUEST France) le 07/12/2023,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et le groupement d'entreprises désignées ci-dessous :

- Mandataire : LTP ENVIRONNEMENT (44680 SAINT-HILAIRE DE CHALEONS)
- Cotraitant : ATLANTIQUE TRAVAUX PUBLICS (44981 SAINTE-LUCE SUR LOIRE)

**ARTICLE 2** : Le marché est d'un montant de 704 940,00 € HT soit 845 928,00 € TTC (sur la base du Détail Quantitatif Estimatif).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 2 février 2024

Le Président  
Jean-Michel BRARD  
Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD



Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240205-2-AU

Réception par le Préfet : 05-02-2024

Acte mis en ligne le 16-02-2024

Publication le : 05-02-2024

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-30

### Avenant n°1 au marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz LOT N°07 - Menuiseries intérieures bois

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU le marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz - LOT N°07 - Menuiseries intérieures bois, attribué à la société MENUISERIE SAINTE ANNE et notifié le 06/07/2023,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT les modifications nécessaires sur le bloc porte dans le Local Régie pour la PAC (pompe à chaleur),

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°1 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société MENUISERIE SAINTE ANNE.

**ARTICLE 2** : L'avenant a une incidence financière (+ 1 123,35€ HT). Le montant du marché est porté à 67 939,58 € HT soit 81 527,50 € TTC, soit une augmentation de+ 1.68 % (par rapport au montant initial).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD



AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic Fait à Porn

044-200067346-20240206-4-AU

Réception par le Préfet : 06-02-2024

Publication le : 06-02-2024

Le Président  
Jean-Michel

Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-31

### Avenant n°2 au marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz LOT N°08 - Cloisons - Doublages

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU le marché 2023-12 Construction d'un bâtiment mutualisé accueil périscolaire et maison des jeunes à Cheix-en-Retz - LOT N°08 - Cloisons - Doublages, attribué à la société ISOLYA et notifié le 06/07/2023,
- VU l'avenant n°1 au marché 2023-12 - Lot 8, notifié le 18/12/2023,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT la nécessité de travaux complémentaires cloisonnement local PAC et pose blocs-portes,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°2 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société ISOLYA.

**ARTICLE 2** : L'avenant a une incidence financière (+ 257,19 € HT). Le montant du marché est porté à 37 765,75 € HT soit 45 318,90 € TTC, soit une diminution de 5.38 % (par rapport au montant initial).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD



AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic Fait à Pornic

044-200067346-20240213-2-AU

Réception par le Préfet : 13-02-2024

Acte mis en ligne le 16-02-2024

Publication le : 13-02-2024

Le Président  
Jean-Michel

Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN

WORK IN PORNIC – WIP

ATLANTIQUE EXPANSION OUEST / LOIRE OCEAN TRANSACTIONS – Avenant n°1 Bail  
dérogatoire

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-280 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Madame Pascale BRIAND, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,
- VU la délibération n°2020-392 relative aux tarifs du Work In Pornic – WIP ;
- VU la décision du Président n°2021 - 108 approuvant le règlement intérieur du Work In Pornic – WIP ;
- VU la décision du Président n°2022 - 125 approuvant le règlement intérieur du Work In Pornic – WIP (version 2) ;
- VU la décision du Conseil Communautaire n° 2023-496 du 30 novembre 2023 approuvant les nouveaux tarifs du Work In Pornic applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les espaces de travail faisant l'objet d'un bail,
- VU la décision du Président n°2023 – 514 approuvant les tarifs du Work In Pornic applicables à compter du 1er janvier 2024 pour les espaces de travail faisant espaces de travail mis à disposition de manière ponctuelle, sous forme de prestations de services ;

CONSIDERANT le bail avec la SAS ATLANTIQUE EXPANSION OUEST signé en date du 9 octobre 2023 et venant à échéance le 8 octobre 2024 pour les Locaux Loués situés au sein de l'ensemble immobilier intitulé « Work In Pornic » sis 2, rue Georges Charpak Zone d'activités du Val Saint-martin à Pornic (44210),

CONSIDERANT la cession du fonds de commerce de la SAS ATLANTIQUE EXPANSION OUEST en date du 3 janvier 2024 au profit de la société LOIRE OCEAN TRANSACTIONS,

## DECIDE

- ARTICLE 1 :** De signer l'avenant n°1 transférant le bail signé en date du 9 octobre 2023 avec la SAS ATLANTIQUE EXPANSION OUEST au profit de la société LOIRE OCEAN TRANSACTIONS.
- ARTICLE 2 :** d'appliquer l'évolution tarifaire conformément à la délibération des élus réunis en conseil communautaire le 30 novembre 2023 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 5 février 2024

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240214-1-AU

Acte mis en ligne le 16-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 14-02-2024

Publication le : 14-02-2024

Par déléation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-33

### ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA REHABILITATION D'UN DISPOSITIF PRIVE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-281 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Claude CAUDAL, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,
- VU la délibération n°2019-283 du conseil communautaire du 26 septembre 2019 définissant les modalités et conditions de l'aide financière de Pornic agglo Pays de Retz pour la réhabilitation des dispositifs privés d'assainissement non collectif,

CONSIDERANT l'exposé suivant :

6 demandes éligibles ont été déposées pour un total de 29 600.00 €,

- Les particuliers remplissent les conditions de ressources fixées par la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2019,
- Leur recevabilité a été validée, les dossiers transmis en janvier 2024 étant complet,
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'émettre un avis favorable sur ces 6 demandes de participation financière pour un montant total de 29 600.00 €.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 6 février 2024

**Le Président**

**Jean-**

Pour Le Président,  
Jean-Michel BRARD

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire

044-200067346-20240208-1-AU

Réception par le Sous-Préfet : 08-02-2024

Acte mis en ligne le 16-02-2024

Publication le : 08-02-2024

Par délégation,  
Le vice-président  
Claude CAUDAL



**DECISION DU PRESIDENT**  
**N°2024-34**

**Accord de mise à disposition de conteneur 10 pieds pour le stockage des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) volumineux entre la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société ECOLOGIC**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,**

- **VU** la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- **VU** la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,
- **VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.541-10, L.541-10-2, L541-10-1 (13°), R543-340, R541-104, R 541-105, R541-111 à 116 du Code de l'Environnement,
- **VU** l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de sport et de loisirs,
- **VU** l'arrêté du 14 décembre 2021 portant modification de l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de sport et de loisirs,
- **VU** l'arrêté du 31 janvier 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de sport et de loisirs,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- **VU** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- **VU** la délibération n°2017-03 du 5 janvier 2017 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- **VU** l'arrêté n°AR 2023-283 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 4ème Vice-Président,
- **VU** la décision 2023-176 pour la Convention de collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) entre la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société ECOLOGIC,
- **VU** le projet d'accord visant à organiser les relations juridiques, techniques et financières entre la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société ECOLOGIC, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 15 bis, avenue du Centre 78280 GUYANCOURT et ayant pour SIRET le numéro 487 741 969 00041 pour la mise à disposition de conteneur 10 pieds pour le stockage des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) volumineux par la société ECOLOGIC,

CONSIDERANT qu'ECOLOGIC propose d'équiper les déchèteries de conteneur 10 pieds dans le cadre de son action d'accompagnement des collectivités locales à la collecte des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) dans le cadre d'un test,

CONSIDERANT les conditions de l'accord annexé à la présente décision,

## DECIDE

- ARTICLE 1 :** Il est passé un accord relatif à la mise à disposition par la société ECOLOGIC d'un conteneur 10 pieds pour le stockage des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) volumineux à la déchèterie de Pont Béranger 2 sise à SAINT HILAIRE DE CHALEONS, entre la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société ECOLOGIC
- ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 19 mars 2024

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240320-1-AU

Acte mis en ligne le 20-03-2024

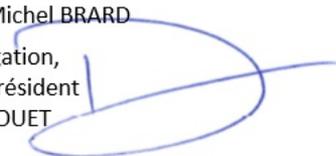
Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 20-03-2024

Publication le : 20-03-2024

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD

Par déléation,  
Le vice-président  
Jacky DROUET



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024 – 35

### Acquisition de la parcelle AB 373 issue de la scission de la parcelle AB 177 sur Port-Saint-Père dans le cadre du projet d'extension de l'ALSH

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le rapport d'orientation budgétaire 2024 présentant le plan pluriannuel d'investissement relatif aux locaux de la petite-enfance/enfance/jeunesse, notamment le projet d'extension de l'ALSH sur la Commune de Port-Saint-Père,
- Vu la délibération n° 2023-133 du 23 mars 2023 relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement,
- VU la délibération n° DE-2022-08-13 du 20 septembre 2022 du Conseil Municipal de la Ville de Port-Saint-Père concernant la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle AB177 »

CONSIDERANT le projet d'extension de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur la Commune de Port-Saint-Père,

CONSIDERANT l'opportunité de cession à titre gracieux par la ville de Port Saint Père de la parcelle AB373 pour 63 m<sup>2</sup> (issue de la division de la parcelle AB 177), foncier nécessaire pour la réalisation de ce projet par Pornic agglo Pays de Retz,

CONSIDERANT que la valeur du bien est inférieure au seuil du pôle d'évaluation domaniale de la DRFIP,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : D'approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AB373 (issue de la division de la parcelle AB 177), sise sur la commune de Port Saint Père, d'une superficie de 63 m<sup>2</sup>.

D'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision, les crédits étant inscrits au budget général.

**ARTICLE 2 :** De désigner Maître Leslie MENGUY, Notaire à Sainte-Pazanne (44680), chargée de l'élaboration des actes et de toutes les formalités nécessaires à cette transaction.  
D'approuver la prise en charge par l'agglomération des frais liés à l'établissement des actes.  
D'accorder pouvoir à un clerc de l'étude notariale à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 7 février 2024

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-36

### Aide à l'achat d'un composteur – JANVIER 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°283-2023 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonctions assortie d'une délégation de signature à Monsieur Jacky DROUET, 4<sup>ème</sup> Vice-Président,
- VU la délibération n°2020-386 du 10 décembre 2020 fixant le montant d'aide maximum allouée pour l'achat d'un composteur à 40 euros.

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération dans le cadre de son plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés promeut la réduction des déchets et le tri des biodéchets à la source. Pour ce faire elle attribue une aide à l'achat d'un composteur par un particulier afin de favoriser la pratique du compostage par les habitants du territoire.

CONSIDERANT que cette aide est plafonnée à 40 € TTC (ou à la valeur d'achat si elle est inférieure) et est accordée sur critères (une demande par foyer, non renouvelable avant 7 ans) et présentation de justificatifs (facture, justificatif de domicile).

115 demandes éligibles ont été déposées au mois de JANVIER 2024 pour un total de 4490,47 €.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'émettre un avis favorable sur ces demandes de participation financière pour un montant total de 4490,47 € pour le mois de JANVIER 2024.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 09/02/2024

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240215-1-AU

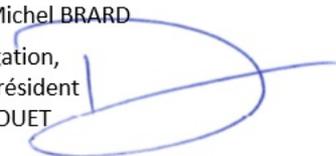
Réception par le Sous-Préfet : 15-02-2024

Acte mis en ligne le 16-02-2024

Publication le : 15-02-2024

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD

Par délégation,  
Le vice-président  
Jacky DROUET



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-37

### Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation EU – route de la Bernerie à Pornic

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT

Que les Schémas Directeur d'Assainissement réalisés sur les systèmes d'assainissement des communes du territoire de la communauté d'agglomération ont permis de prioriser les opérations de réhabilitation de réseaux sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Que les études conduisent au programme de travaux suivant :

- la réhabilitation de réseaux existants EU en amiante-ciment y compris renouvellement des branchements et regards avec optimisation du tracé :
  - le remplacement en tranchée de 1 280 ml de collecteur EU Ø 200 mm PP,
  - le remplacement des 31 regards existants en matériaux polymère Ø600 ou Ø 1000mm,
  - le remplacement en tranchée de 112 branchements en intégralités.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a décidé d'inscrire l'opération « Travaux de réhabilitation du réseau EU – route de la Bernerie à Pornic » auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'obtenir une subvention de sa part, la plus élevée possible.

**ARTICLE 2 :** Les crédits nécessaires sont ouverts au budget. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 1 346 720,44 € HT.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 12 février 2024

**Le Président  
Jean-Michel BRARD**



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-47

### Avenant n°1 au marché 2021-112 Mise en oeuvre de l'assainissement collectif à Haute-Perche

#### Lot n°1 : Travaux d'extension des réseaux d'assainissement

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU le marché n°2021-112 Mise en œuvre de l'assainissement collectif à Haute-Perche - Lot n°1 : Travaux d'extension des réseaux d'assainissement, attribué au groupement d'entreprises LTP ENVIRONNEMENT (mandataire) SOCIETE ARMORICAINE DE CANALISATIONS SARC (cotraitant) et BREMAUD EPUR (cotraitant), notifié le 25/04/2022,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT les modifications de réalisation de certaines prestations prévues au marché suite à des aléas et difficultés non prévisibles :

- Création de Prix Nouveaux au marché.
- Augmentation financière du marché et modification de la répartition entre cotraitants.
- La tranche optionnelle n°1 n'est pas affermie.

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°1 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et le groupement d'entreprises LTP ENVIRONNEMENT (mandataire) SOCIETE ARMORICAINE DE CANALISATIONS SARC (cotraitant) et BREMAUD EPUR (cotraitant).

**ARTICLE 2** : L'avenant a une incidence financière (+ 19 603,13 € HT). Le montant du marché est porté à ... 1 397 442,33 € HT soit 1 676 930,80 € TTC, soit une augmentation de 1,42% (par rapport au montant initial).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 21 février 2024

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240221-1-AU

Acte mis en ligne le 28-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 21-02-2024

Publication le : 21-02-2024

**Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD**

**Par déléation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN**



2/2

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-48

Attribution du marché subséquent 2022-026 – MS08 Divers chantiers  
conclu au titre de l'accord-cadre 2022-026 marchés subséquents travaux d'assainissement d'eaux  
pluviales

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU l'accord-cadre 2022-026 marchés subséquents travaux d'assainissement d'eaux pluviales, notifié le 6 février 2023,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché subséquent relatif à des prestations de travaux pour divers chantiers,

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 215 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée restreinte par publication d'un avis sur la plateforme d'achat public SYNAPSE le 19 janvier 2024,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

- SOCIETE ARMORICAINE DE CANALISATIONS - SARC (35653 LE RHEU Cedex)

**ARTICLE 2** : Le marché est d'un montant de 97 892,25 € HT soit 117 470,70 € TTC (sur la base du Détail Quantitatif Estimatif).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 23 février 2024

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD

Le Président  
Jean-Michel

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240223-3-AU

Réception par le Préfet : 23-02-2024

Acte mis en ligne le 28-02-2024

Publication le : 23-02-2024

Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-49

### Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité Au sein de la Direction de la Communication

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU le Code de la Fonction Publique,
- VU les budgets primitif et supplémentaire de la Collectivité,

CONSIDERANT l'accroissement de l'activité au sein de la Direction de la Communication

### DECIDE

- ARTICLE 1 :** De créer un poste d'adjoint administratif à temps complet du 30 avril 2024 au 29 avril 2025 inclus pour exercer les missions d'assistant communication.
- ARTICLE 2 :** La rémunération sera calculée sur la base du 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif
- ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 19/02/2024

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

Le Président,  
Jean-Michel BRARD



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-50

### Avenant n°1 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père

#### Relance - Lot 4 - COUVERTURE ZINC – ETANCHEITE

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU le marché n°2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père - Relance - Lot 4 - COUVERTURE ZINC – ETANCHEITE, attribué à la société SAS PACHET FILS et notifié le 24 juillet 2023,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des prestations de travaux d'adaptation au projet :

- La modification de revêtement de façade (passage des écailles en bardage bois) pendant la phase de consultation impose l'installation d'une gouttière - Pose d'une gouttière pendante + Descente d'eau pluviale sur l'égout Est de la toiture zinc.
- Suppression de la nappe d'interposition entre la volige et la couverture zinc.

La mise en œuvre de la nappe d'interposition n'est pas couverte par un avis technique pour une longueur de rampant de 15m. Sa suppression ne compromettant en rien les règles de l'art.

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°1 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société SAS PACHET FILS.

**ARTICLE 2** : L'avenant a une incidence financière (- 94,51 € HT). Le montant du marché est porté à 80 108,98 € HT soit 96 130,78 € TTC, soit une diminution de 0,12 % (par rapport au montant initial).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD



AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic Fait à Pornic

044-200067346-20240222-1-AU

Réception par le Préfet : 22-02-2024

Publication le : 22-02-2024

Le Président  
Jean-Michel

Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-51

### Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation EU – rue Paul Paulet à Pornic

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT

Que les Schémas Directeur d'Assainissement réalisés sur les systèmes d'assainissement des communes du territoire de la communauté d'agglomération ont permis de prioriser les opérations de réhabilitation de réseaux sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Que les études conduisent au programme de travaux suivant :

- la réhabilitation de réseaux existants EU en amiante-ciment y compris renouvellement des branchements et regards :
  - le remplacement en tranchée de 305 ml de collecteur EU Ø 200 mm PP,
  - le remplacement des 11 regards existants en matériaux polymère Ø600 ou Ø 1000mm,
  - le remplacement en tranchée de 8 branchements en intégralités.

Que les travaux sont lancés via une convention de financement entre Pornic agglo Pays de Retz et LAD SELA.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : La Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a décidé d'inscrire l'opération « Travaux de réhabilitation du réseau EU – rue Paul Paulet à Pornic » auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'obtenir une subvention de sa part, la plus élevée possible.

**ARTICLE 2 :** Les crédits nécessaires sont ouverts au budget. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 300 000,00 € HT.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 20 février 2024

**Le Président  
Jean-Michel BRARD**



**Décision du Président**  
**n°2024-52**

**Conventionnements avec les concessionnaires réseaux**  
**pour le déploiement, le dévoiement ou la modification des réseaux dans le cadre**  
**du giratoire R758 et de l'amorce à la zone commerciale**  
**« Beau Soleil Sud » à Sainte-Pazanne**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président.
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-280 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Madame Pascale BRIAND, 1ère Vice-Présidente,

**CONSIDERANT l'exposé suivant :**

La Communauté d'Agglomération est propriétaires de quinze parcelles acquises entre 2011 et 2013 afin d'aménager une zone commerciale nommée « Beau Soleil Sud » en entrée du bourg de Sainte-Pazanne.

Sur cette superficie d'environ 6,5 ha, le projet de la société PAZADIS concernant une surface de vente de 5 800 m<sup>2</sup> a obtenu un permis de construire le 09/05/2019 par le Maire de Sainte-Pazanne.

Par un arrêt n°423529 du 27/01/2022, le Conseil d'Etat a rejeté les recours formés précédemment.

Ces parcelles n'étant pas viabilisées, Pornic agglo Pays de Retz, en tant qu'aménageur, a réalisé les études préliminaires, viabilisé ces parcelles et créé un giratoire sur la RD758, desservant à la fois la zone d'activités existante Beau Soleil Nord et la future zone commerciale Beau Soleil Sud.

Les études d'avant-projet ont été réalisées conjointement avec la commune de Sainte-Pazanne et le Conseil Départemental.

Les concessionnaires réseaux ont approuvé et proposé chacun des conventions relatives à leurs interventions techniques respectivement sur cet aménagement.

C'est dans ce cadre que les conventions avec chacun des concessionnaires réseaux et/ou leurs estimations financières doivent être approuvées pour la réalisation effective des études d'exécution et des travaux d'aménagement sur l'année 2024, soit le conventionnement avec notamment Territoire d'Energie 44, Atlantic'Eau, Enedis.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer, d'une part lesdites conventions et leurs annexes, et d'autre part toutes pièces relatives à ces dossiers.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 20 février 2024

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

*Pièces jointes*  
*Conventions et annexes*

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240221-4-AU

Acte mis en ligne le 22-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 21-02-2024

Publication le : 21-02-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**



**Décision du Président**  
**n°2024-53**

**Conventionnements avec les concessionnaires réseaux**  
**pour la réalisation des travaux d'extension ou reprise des réseaux dans le cadre**  
**du projet d'extension de la zone d'activités**  
**« Beau Soleil Nord » à Sainte-Pazanne**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président.
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-280 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Madame Pascale BRIAND, 1ère Vice-Présidente,

**CONSIDERANT l'exposé suivant :**

La Communauté d'Agglomération souhaite aménager l'extension de la zone d'activités Beau Soleil Nord, en continuité de la ZAE existante et en entrée du bourg de Sainte-Pazanne.

La Communauté d'Agglomération est propriétaire de la parcelle ZI 83 d'une superficie d'environ 2,1 ha sur laquelle, en tant qu'aménageur, elle a réalisé les études préliminaires pour accueillir de nouvelles activités artisanales sur les lots créés et à viabiliser.

Les études d'avant-projet ont été présentées en commission Développement économique et le bilan financier prévisionnel validé le 23/11/2023.

Les concessionnaires réseaux ont approuvé et proposé chacun des conventions relatives à leurs interventions techniques respectivement sur cet aménagement.

C'est dans ce cadre que les conventions avec chacun des concessionnaires réseaux et/ou leurs estimations financières doivent être approuvées pour la réalisation effective des études d'exécution et des travaux d'aménagement sur l'année 2024, soit le conventionnement avec notamment Territoire d'Energie 44, Atlantic'Eau, GRDF, Enedis.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer, d'une part lesdites conventions et leurs annexes, et d'autre part toutes pièces relatives à ces dossiers.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 20 février 2024

**Le Président,**  
**Jean-Michel BRARD**

**Pièces jointes :**

Conventions et annexes

Acte certifié exécutoire à Pornic

**Par délégation**  
**La Vice-Présidente,**  
**Pascale BRIAND**

044-200067346-20240221-3-AU

Réception par le Sous-Préfet : 21-02-2024

Acte mis en ligne le 22-02-2024

Publication le : 21-02-2024



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-54

### Attribution du marché 2023-107 - CREATION ET EXTENSION DE STATIONS D'EPURATION - Commune de VUE – Réseau de transfert d'eaux usées

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à des prestations de création et d'extension de station d'épuration sur la commune de Vue,

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 5 382 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis dans la presse (OUEST France) le 25/11/2023,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

- S.A.S. OUEST TRAVAUX PUBLICS (35120 ROZ LANDRIEUX)

**ARTICLE 2** : Le marché est d'un montant de 278 140,00 € HT soit 333 768,00 € TTC (sur la base du Détail Quantitatif Estimatif).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 21 février 2024

Le Président,

Jean-Michel BRARD

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD

Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN



AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240221-2-AU

Réception par le Préfet : 21-02-2024

Acte mis en ligne le 22-02-2024

Publication le : 21-02-2024

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-55

### Avenant n°2 au marché 2023-03 – MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU POLE ENFANCE A PORT SAINT-PERE LOT 03 - CHARPENTE BOIS – MURS OSSATURE BOIS – VETURE BOIS

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU la décision modificative n°2023-237 du 1<sup>er</sup> juin 2023 relative à l'attribution du marché 2023-03 MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU POLE ENFANCE A PORT SAINT-PERE – Lots 1 à 3 et 6 à 13,
- VU le marché n°2023-03 – MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU POLE ENFANCE A PORT SAINT-PERE - LOT 03 - CHARPENTE BOIS – MURS OSSATURE BOIS – VETURE BOIS, attribué à la société CONSTRUCTION MILLET BOIS (79700 MAULEON) et notifié le 23 mai 2023,
- VU l'avenant n°1 au marché n°2023-03 – MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU POLE ENFANCE A PORT SAINT-PERE - LOT 03, notifié le 30 juin 2023,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT le besoin d'adaptations techniques en cours de chantier :

- La modification de l'altimétrie des niveaux de sols extérieurs a entraîné la suppression du gradin, donc de son habillage.
- Choix d'uniformiser le revêtement de sol sous l'auvent afin d'avoir de la terrasse bois partout.
- Transfert de prestation : muret en ossature bois en lieu et place d'un muret maçonné au lot 01 VRD.

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°2 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société SARL CONSTRUCTION MILLET BOIS.

**ARTICLE 2** : L'avenant a une incidence financière (+ 492,70 € HT). Le montant du marché est porté à 140 289,35 € HT soit 168 347,22 € TTC, soit une augmentation de 0,46 % (par rapport au montant initial).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 22 février 2024

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240222-2-AU

Acte mis en ligne le 28-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 22-02-2024

Publication le : 22-02-2024

**Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD**

**Par déléation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN**



2/2

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-56

### Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité Au sein du service Cycle de l'Eau

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU le Code de la Fonction Publique,
- VU les budgets primitif et supplémentaire de la Collectivité,

CONSIDERANT l'accroissement de l'activité au sein de la Direction de la Communication

### DECIDE

- ARTICLE 1 : De créer un poste de technicien territorial à temps complet du 22 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus sur l'emploi de technicien eaux pluviales.
- ARTICLE 2 : La rémunération sera calculée sur la base du 4<sup>ème</sup> échelon du grade de technicien territorial
- ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 19/02/2024

Le Président,  
Jean-Michel BRARD



**DECISION DU PRESIDENT**  
**N°2024-57**

**WORK IN PORNIC – WIP**  
**HELICO AND DRONE – Contrat de bail administratif**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2023-280 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Madame Pascale BRIAND, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,
- VU la délibération n°2020-392 relative aux tarifs du Work In Pornic – WIP,
- VU la décision du Président n°2021 - 108 approuvant le règlement intérieur du Work In Pornic – WIP,
- VU la décision du Président n°2022 - 125 approuvant le règlement intérieur du Work In Pornic – WIP (version 2),
- VU la décision du Conseil Communautaire n° 2023-496 du 30 novembre 2023 approuvant les nouveaux tarifs du Work In Pornic applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les espaces de travail faisant l'objet d'un bail,
- VU la décision du Président n°2023 – 514 approuvant les tarifs du Work In Pornic applicables à compter du 1er janvier 2024 pour les espaces de travail faisant espaces de travail mis à disposition de manière ponctuelle, sous forme de prestations de services,

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité d'engagement en date du 7 novembre 2020 d'accueillir la société Hélico & Drone au sein du Work In Pornic,

CONSIDERANT la demande de la société HELICO & DRONE, par l'intermédiaire de son dirigeant Monsieur Bruno GRIMAL, de prolonger son occupation d'un plateau au sein du Work In Pornic, à l'issue des trente-six mois d'occupation en bail dérogatoire,

CONSIDERANT la nécessité pour Pornic agglo pays de Retz de garantir la maîtrise des occupations au sein du Work In Pornic pour y exercer pleinement sa mission de service public de développement économique dans l'intérêt général,

## DECIDE

- ARTICLE 1 :** De signer un contrat de bail administratif pour le plateau d'une superficie de 26 m<sup>2</sup>, loué en tarif hôtel d'entreprises, pour une durée de trente-six mois.
- ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic,  
le 26 février 2024

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240228-1-AU

Acte mis en ligne le 28-02-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 28-02-2024

Publication le : 28-02-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-58

### Attribution du marché 2023-109 – Reprise de la protection des bétons des réacteurs de filtration membranaire - station d'épuration de la Princetière

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à la reprise de la protection des bétons des réacteurs de filtration membranaire - station d'épuration de la Princetière

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 5 382 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au dans la presse (OUEST France) le 15/12/2023

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

- PAV SIMON (44195 VALLET cedex)

**ARTICLE 2** : Le marché est d'un montant de 128 025.00 € HT soit 153 630.00 € TTC.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 29 février 2024

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD

Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN



AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240301-1-AU

Réception par le Préfet : 01-03-2024

Acte mis en ligne le 4-03-2024

Publication le : 01-03-2024

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-59

### Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Pays de la Loire pour les travaux d'assainissement en lien avec la Traversée du bourg de Vue sous prescriptions archéologiques

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT

Que les différentes études de fonctionnement du système d'assainissement de Vue et des Schémas Directeur d'Assainissement réalisés sur les systèmes d'assainissement des communes du territoire de la communauté d'agglomération ont permis de prioriser les opérations d'extension, de réhabilitation de réseaux, de fiabilisation de système et de transfert d'effluents sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Que la commune de Vue a programmé le réaménagement et la sécurisation de la traversée du bourg de Vue, de la RD723, de ses abords et des circulations douces dans le bourg de Vue.

Qu'il est nécessaire d'inscrire les travaux d'assainissement sur le périmètre du réaménagement du bourg de Vue dans le planning général porté par la commune.

Que dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Vue, des fouilles archéologiques ont été prescrites par l'arrêté préfectoral n°2023-665 du 16 octobre 2023.

Que les études conduisent au programme de travaux suivant :

- La création d'un réseau de transfert des effluents de la commune de Vue vers la commune de Rouans
- Le prolongement du réseau de refoulement de la ZAC de la Fontaine aux Bains
- La création d'une extension de réseaux permettant la desserte d'habitations futures

## DECIDE

- ARTICLE 1 :** La Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a décidé d'inscrire les fouilles archéologiques à réaliser dans le cadre des opérations d'assainissement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Pays de la Loire afin d'obtenir une subvention du Fonds National pour l'Archéologie Préventive de sa part, la plus élevée possible.
- ARTICLE 2 :** Les crédits nécessaires sont ouverts au budget. Le montant prévisionnel des fouilles archéologiques liée aux différentes opérations s'élève à 87 050,00 € HT.
- ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 29 février 2024

**Le Président  
Jean-Michel BRARD**



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-60

### Attribution du marché 24-1 – Entretien ménager de l’Aquacentre

Le Président de la Communauté d’Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d’installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l’élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d’élection du nouveau-vice-président de la Communauté d’Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l’arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT qu’il y a lieu d’attribuer un marché relatif à l’entretien ménager de l’Aquacentre

QUE le présent marché de services est inférieur à 221 000 € HT et qu’il a fait l’objet d’une mise en concurrence selon un appel d’offres ouvert par publication d’un avis au JOUE le 10/01/2024

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d’agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

- ARCADE NETTOYAGE (92800 PUTEAUX)

**ARTICLE 2** : Le marché est d’un montant de 62 803,59 € HT soit 75 364.31 € TTC (sur la base du Détail Quantitatif Estimatif annuel – montant non contractuel).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

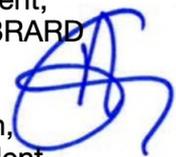
**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l’application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD

Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN



AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240301-3-AU

Réception par le Préfet : 01-03-2024

Acte mis en ligne le 4-03-2024

Publication le : 01-03-2024

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-61

### Avenant n°1 au marché 2023-41 – Réhabilitation des réseaux d'Eaux Pluviales du secteur de Roche-Percée à Préfailles

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU le marché n°2023-41 attribué au groupement d'entreprises LTP ENVIRONNEMENT (mandataire) / ATLANTIQUE TRAVAUX PUBLICS (cotraitant) et notifié le 22/02/2024

CONSIDERANT la nécessité de préciser les délais, notamment en ce qui concerne la période de préparation des travaux, et d'allonger le délai d'exécution des travaux de 10 jours.

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°1 entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et le groupement d'entreprises LTP ENVIRONNEMENT (mandataire) / ATLANTIQUE TRAVAUX PUBLICS (cotraitant).

**ARTICLE 2** : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Le Président  
Jean-Michel BRARD  
Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD



Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240301-2-AU

Réception par le Préfet : 01-03-2024

Acte mis en ligne le 4-03-2024

Publication le : 01-03-2024

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-62

### ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT ET LE MONTAGE D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU la délibération n°2022-351 du conseil communautaire du 22 septembre 2022 définissant les modalités et conditions de l'aide financière de Pornic agglo Pays de Retz pour l'achat et le montage d'un récupérateur d'eau de pluie,
- VU la délibération n°2023-481 du conseil communautaire du 30 novembre 2023 définissant les modalités et conditions de l'aide financière de Pornic agglo Pays de Retz accordée aux habitats collectifs pour l'achat et le montage d'un récupérateur d'eau de pluie,

CONSIDERANT l'exposé suivant :

- **26** demandes éligibles ont été déposées pour un total de **1 040,00 €**
- Les dossiers remplissent les conditions fixées par les délibérations du conseil communautaire des 22 septembre 2022 et 30 novembre 2023,
- Leur recevabilité a été validée, les **26** dossiers transmis du 1er au 29 février 2024 étant complets,
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024.

### DECIDE

**ARTICLE 1:** D'émettre un avis favorable sur ces **26** demandes de participation financière pour un montant total de **1 040,00 €**.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 11 mars 2024

**Pour Le Président,**  
**Jean-Michel BRARD**

Le Président,  
Jean-Michel BRARD



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-63

### Attribution du marché 2023-407 Elaboration de la carte locale d'exposition au recul du trait de côte

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à l'élaboration de la carte locale d'exposition au recul du trait de côte

QUE le présent marché de prestations intellectuelles est inférieur à 90 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au dans la presse (OUEST France) le 24/11/2023

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et le groupement d'entreprises désignées ci-dessous :

- Mandataire : ARTELIA SAS (38130 ECHIROLLES)
- Cotraitant : GEOLITHE (35740 PACE)

**ARTICLE 2** : Le marché est d'un montant de 89 960.00 € HT soit 107 952.00 € TTC.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Le Président,

Jean-Michel BRARD

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD



Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240301-4-AU

Réception par le Préfet : 01-03-2024

Acte mis en ligne le 4-03-2024

Publication le : 01-03-2024

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-64

### Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité Au sein de la Direction des Ressources Humaines Mutualisée

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU le Code de la Fonction Publique,
- VU les budgets primitif et supplémentaire de la Collectivité,

CONSIDERANT l'accroissement de l'activité au sein de la Direction des Ressources Humaines Mutualisée

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De créer un poste de gestionnaire RH à temps complet du 22/04/2024 au 31/08/2024 inclus.

**ARTICLE 2 :** La rémunération sera calculée sur la base du 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 05/03/2024

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-65

### Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de fiabilisation EU – PR Acacias à Chaumes en Retz suite à l'incidence de la création du collège de Chaumes en Retz sur le système d'assainissement d'Arthon

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT

Que les Schémas Directeur d'Assainissement réalisés sur les systèmes d'assainissement des communes du territoire de la communauté d'agglomération ont permis de prioriser les opérations de réhabilitation de réseaux sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Que la création d'un collège sur la commune de Chaumes en Retz a des incidences sur le système d'assainissement d'Arthon

Que les études conduisent au programme de travaux suivant :

- Les études d'exécution,
- Les installations de chantier,
- Les travaux de création du réseau de refoulement, de fiabilisation du PR et de construction du BT à proprement dits,
- La mise en service, essais de réception, assistance, période de garantie,
- Les finitions diverses, la remise en état des lieux et le repli des installations,
- Les récolements et élaboration des Dossiers des Ouvrages Exécutés.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a décidé d'inscrire l'opération « Travaux de fiabilisation EU – PR Acacias à Chaumes en Retz » auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'obtenir une subvention de sa part, la plus élevée possible.

- ARTICLE 2 :** Les crédits nécessaires sont ouverts au budget. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 656 758,85 € HT.
- ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 5 mars 2024

**Le Président  
Jean-Michel BRARD**



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-66

### Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité Au sein du service Mobilité

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU le Code de la Fonction Publique,
- VU les budgets primitif et supplémentaire de la Collectivité,

CONSIDERANT l'accroissement de l'activité au sein du service Mobilités

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De créer un poste d'Assistant administratif à temps complet du 11 mars au 30 septembre 2024 inclus.

**ARTICLE 2 :** La rémunération sera calculée sur la base du 3<sup>ème</sup> échelon d'adjoint administratif.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 5/03/2024

**Le Président,**  
**Jean-Michel BRARD**

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-67

### Programme d'actions 2024 découlant de la convention de partenariat 2022-2024 avec la Chambre d'Agriculture

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-280 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Madame Pascale BRIAND, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,
- VU l'avis favorable de la Commission « Développement économique » du 29 mars 2024,
- VU la décision n°2021-520 du 9 décembre 2021 du Bureau communautaire approuvant la convention de partenariat 2022-2024 avec la Chambre d'Agriculture,

CONSIDERANT que Pornic agglo Pays de Retz a signé une nouvelle convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour la période 2022-2024 afin de maintenir une agriculture dynamique, innovante et durable sur le territoire.

CONSIDERANT que cette nouvelle convention s'articule autour des grandes orientations suivantes :

- la préservation et la reconquête du foncier agricole,
- le maintien de l'économie agricole,
- l'adaptation au changement climatique, l'accompagnement de l'agriculture dans les transitions énergétiques et écologiques,
- la communication sur l'agriculture.

CONSIDERANT que cette convention prévoit que ces orientations soient en déclinées chaque année dans un programme d'actions opérationnelles,

CONSIDERANT qu'un nouveau programme d'actions a été défini pour l'année 2024 et qu'il s'élève à 19 825 €, dont 20 % du montant pris en charge par la Chambre d'Agriculture soit 3 965 €. La participation financière de Pornic agglo Pays de Retz, qui représente 80 % du montant total, s'élève à 15 860 € pour l'année 2024.

## DECIDE

**ARTICLE 1:** De signer le programme d'actions 2024 qui découle de la convention de partenariat 2022-2024 avec la Chambre d'Agriculture.

**ARTICLE 2 :** La participation financière de la Communauté d'Agglomération Pornic aggro Pays de Retz auprès de la Chambre d'Agriculture s'élève à un montant total global de 15 860 € pour le programme d'actions 2024.

**ARTICLE 3 :** Le programme d'actions 2024 est annexé à la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 12 mars 2024

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240314-1-AU

Acte mis en ligne le 15-03-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 14-03-2024

Publication le : 14-03-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-69

### Attribution du marché 24-300 – Travaux de génie civil pour l’implantation de colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées pour la collecte des déchets ménagers – 2 lots

Le Président de la Communauté d’Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d’installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l’élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d’élection du nouveau-vice-président de la Communauté d’Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l’arrêté n°AR 2023-283 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 4ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget  
CONSIDERANT qu’il y a lieu d’attribuer un marché relatif à des travaux de génie civil pour l’implantation de colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées pour la collecte des déchets ménagers décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Travaux pour colonnes enterrées et semi-enterrées
- Lot 2 : Plateforme pour colonnes aériennes

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 5 538 000 € HT et qu’il a fait l’objet d’une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d’un avis au dans la presse (OUEST France) le 08/01/2024

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d’agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

- SARL THIERRY LEMEE TP (53150 LA CHAPELLE RAINSOUIN)

**ARTICLE 2** : Le présent accord-cadre à bons de commande est conclu selon les montants suivants, sur la durée de l’accord-cadre (48 mois) :

- Lot 1 : Montant minimum 50 000.00 € HT / Montant maximum 300 000 € HT
- Lot 2 : Montant minimum 15 000.00 € HT / Montant maximum 100 000 € HT

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l’application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 18-03-2024

Le Vice-Président,  
Jacky DROUET

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240318-1-AU

Réception par le Préfet : 18-03-2024

Publication le : 18-03-2024

Acte mis en ligne le 19-03-2024

Le Président,  
Jean-Michel BR

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-70

### Attribution du marché 24-2 – Gestion de l'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à la gestion de l'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

QUE le présent marché de services est inférieur à 221 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au dans la presse (OUEST France) le 25/01/2024

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

- VAGO (33260 LA TESTE DE BUCH)

**ARTICLE 2** : Le présent accord-cadre à bons de commande a une durée de 1 an renouvelable 2 fois 1 an et est conclu selon les montants suivants :

- Montant minimum annuel : 3 000.00 € HT
- Montant maximum annuel : 73.500.00 € HT

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 19 mars 2024

Le Président  
Jean-Michel BRARD

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD

Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN



AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240320-2-AU

Réception par le Préfet : 20-03-2024

Acte mis en ligne le 20-03-2024

Publication le : 20-03-2024

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-87

### Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activité Au sein de la Transition Ecologique

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU le Code de la Fonction Publique,
- VU les budgets primitif et supplémentaire de la Collectivité,

CONSIDERANT l'accroissement de l'activité sur la thématique Transition écologique

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De créer un poste de Chargé de mission à temps complet du 25/03/2024 au 30/06/2024 inclus.

**ARTICLE 2 :** La rémunération sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'attaché territorial.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 19/03/2024

**Le Président,**  
**Jean-Michel BRARD**

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N°2024-88**

**Portant création d'une régie de recettes**  
**au service Transports Scolaires**  
**de la Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic agglo Pays de Retz »,

- ◆ VU décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- ◆ Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;
- ◆ VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- ◆ VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- ◆ VU l'avis conforme du Trésorier de Pornic, comptable public assignataire en date du 21 mars 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est institué une régie de recettes auprès du service Transports Scolaires de la Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz.

**ARTICLE 2 :** Cette régie est installée dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz – 2, rue du Docteur Ange Guépin à Pornic (44210).

**ARTICLE 3 :** Cette régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année et encaisse les produits en lien avec le fonctionnement Transports Scolaires :

- Redevances transports scolaires – compte d'imputation 7061 (M43) ;
- Les pénalités pour retard d'inscription - compte d'imputation 7068 (M43);
- Duplicata de carte d'abonnement – compte d'imputation 7068 (M43).

**ARTICLE 4 :** Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en carte bancaire via le logiciel dédié ;

Elles seront perçues contre remise à l'utilisateur d'un ticket dématérialisé ou d'une facture dématérialisée.

**ARTICLE 5 :** Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de Loire-Atlantique.

- ARTICLE 6 : Aucun fonds de caisse n'est mis à disposition du régisseur.
- ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 200 000 €.
- ARTICLE 8 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire, le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, le plus souvent possible et au minimum une fois par mois.
- ARTICLE 9 : Le régisseur remet au Président de la Communauté d'Agglomération, la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois, ainsi que lors de sa sortie de fonction.
- ARTICLE 10 : Le régisseur percevra une indemnité de manquement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.
- ARTICLE 11 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de manquement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.
- ARTICLE 12 : Le Président de la Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des actes de la Communauté d'Agglomération et transmis au représentant de l'Etat.

**AMPLIATION sera adressée au :**  
- comptable de la collectivité

Fait à Pornic, le 27 mars 2024

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-89

### Attribution du marché 24-301 – Suivi de la qualité des rejets et des eaux souterraines de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Aiguillon sur la commune de Saint-Michel-Chef-Chef de mai 2024 à avril 2027

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-283 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 4ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget  
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif au suivi de la qualité des rejets et des eaux souterraines de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Aiguillon sur la commune de Saint-Michel-Chef-Chef de mai 2024 à avril 2027

QUE le présent marché de services est inférieur à 90 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au dans la presse (OUEST France) le 17/01/2024

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et le groupement d'entreprises désignées ci-dessous :

- Mandataire : EUROFINS HYDROLOGIE OUEST (29140 ROSPORDEN)
- Cotraitant : EUROFINS HYDROLOGIE EST (54320 MAXEVILLE)
- Cotraitant : Eurofins Analyses pour l'Environnement France (67700 SAVERNE)
- Cotraitant : Eurofins Laboratoire de Bromatologie Ouest et Bretagne (29140 ROSPORDEN)

**ARTICLE 2** : Le marché est d'un montant de 34 446.19€ HT soit 41 335,43 € TTC (sur la base du Détail Quantitatif Estimatif non contractuel).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le **Le Vice-Président,**

**Jacky DROUET**

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240321-1-AU

Réception par le Préfet : 21-03-2024

Publication le : 21-03-2024

Acte mis en ligne le 9-04-2024

**Le Président,**  
**Jean-Michel BR,**



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-090

### Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de Déconnexion de eaux pluviales – rue des Moutiers à La Bernerie-en-Retz

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que les inondations récurrentes sur la commune de La Bernerie-en-Retz ont permis d'identifier comme prioritaire l'opération de déconnexion de eaux pluviales au droit de la rue des Moutiers;

CONSIDERANT que les études conduisent au programme de travaux composé de :

- réhabilitation de canalisations par des tranchées drainantes sur 230 m<sup>L</sup>
- création de noues végétalisées sur 1550 m<sup>2</sup>
- mise en oeuvre de pavés béton drainant sur 1250 m<sup>2</sup>
- création de massifs drainants de grave 20/60 avec 30% de vide et 30 à 40 cm d'épaisseur sur 3800 m<sup>2</sup>

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** La Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz a décidé d'inscrire l'opération « Déconnexion de eaux pluviales – rue des Moutiers à La Bernerie-en-Retz » auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'obtenir une subvention de sa part, la plus élevée possible.

**ARTICLE 2 :** Les crédits nécessaires sont ouverts au budget. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 678 811 € TTC.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 20 mars 2024

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

Le Président,  
Jean-Michel BRARD



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-94

### Avenant n°1 au marché 2023-20 CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES A CHAUMES-EN-RETZ LOT N° 05 : DOUBLAGES / CLOISONS / PLAFONDS SUSPENDUS

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU le marché n°2023-20 CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES A CHAUMES-EN-RETZ LOT N° 05 : DOUBLAGES / CLOISONS / PLAFONDS SUSPENDUS, attribué à l'entreprise SOCIETE DES PLAQUISTES DE RETZ, et notifié le 2 octobre 2023,
- CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,
- CONSIDERANT le besoin de travaux modificatifs de la nature des cloisons entre le local CTA/RGT et l'atelier/musique suite à l'oubli de la prise en compte de la prescription de l'acousticien lors de la rédaction du CCTP, et l'adaptation de projet : doublage rendu inutile suite à la modification de la technique de mise en œuvre de la terre crue entraînant une moins-value doublage isolant laine minérale 80mm - BA18 sur ossature secondaire (devant mur terre crue) ; soit - 19.30m<sup>2</sup>.

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°1 entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et l'entreprise SOCIETE DES PLAQUISTES DE RETZ

**ARTICLE 2** : L'avenant a une incidence financière (- 825,12 € HT). Le montant du marché est porté à 37 728,65 € HT soit 45 274,38 € TTC, soit une diminution de 2,14% (par rapport au montant initial).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 22 mars 2024

Pour le Président,  
Le Président **Jean-Michel BRARD**

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240325-2-AU

Réception par le Préfet : 25-03-2024

Acte mis en ligne le 9-04-2024

Publication le : 25-03-2024

Par délégation,  
Le vice-président  
**Gérard ALLAIN**



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-95

### Attribution du marché 24-101 Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de la Bernerie à Pornic

Lot 1 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement – Rue de la Bernerie à  
Pornic

Lot 2 : Essais préalables à la réception des réseaux d'assainissement

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à des Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de la Bernerie à Pornic,

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 5 538 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis dans la presse (OUEST France) le 30/01/2024,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et :

**Lot 1** : le groupement d'entreprises désignées ci-dessous :

- Mandataire : LTP ENVIRONNEMENT (44680 SAINT-HILAIRE DE CHALEONS)
- Cotraitant : S.AR.C., Société ARmoricaine de Canalisations S.A.S. (35653 LE RHEU)

**Lot 2** : l'entreprise désignée ci-dessous :

- SARL HYDROSERVICES DE L'OUEST (56450 THEIX NOYALO)

**ARTICLE 2** : Le marché est d'un montant de 1 066 871,50 € HT soit 1 280 245,80 € TTC (sur la base du Détail Quantitatif Estimatif), décomposé suivant :

**Lot 1** : 1 040 520,50 € HT soit 1 248 624,60 € TTC.

**Lot 2** : 26 351,00 € HT soit 31 621,20 € TTC.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 25 mars 2024

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240325-3-AU

Acte mis en ligne le 9-04-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 25-03-2024

Publication le : 25-03-2024

**Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD**

**Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN**



2/2

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-96

### Domiciliation de l'association Pays de Retz Entreprendre au sein du Work In Pornic-WIP

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions à la Vice-présidente,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-280 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Madame Pascale BRIAND, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,
- VU l'article L2221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article L2144-3 du Code générale des Collectivités Territoriales,
- VU la décision du Président n°2022 - 125 approuvant le règlement intérieur du Work In Pornic (version 2) ;

CONSIDERANT l'une des finalités du Work In Pornic – WIP, outil immobilier de la politique de développement économique de la Communauté d'agglomération, à savoir être un point d'ancrage et de développement des réseaux d'entreprises et acteurs économiques,

CONSIDERANT l'évolution des statuts de l'association Pays de Retz Entreprendre approuvés par les adhérents en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 juin 2023, CONSIDERANT l'objet et les missions de cette association (rassembler des chefs d'entreprise du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz pour leur permettre de sortir de leur quotidien, rompre l'isolement, faciliter les échanges entre pairs, se soutenir, s'intégrer dans le tissu économique local au travers de rencontres régulières), définis dans les projets de statuts (voir annexe), et pleinement en adéquation avec les enjeux de Pornic agglo Pays de Retz sur cette thématique,

CONSIDERANT la sollicitation de la Présidente pour domicilier « Pays de Retz Entreprendre » en date du 26/03/2024

## DECIDE

- ARTICLE 1 :** La domiciliation de l'association « Pays de Retz Entreprendre » au Work In Pornic – WIP, situé 2 rue Georges CHARPAK – zone d'activité économique du Val Saint-Martin 44210 PORNIC. Cette domiciliation se formalise par la mise à disposition gracieuse d'une boîte aux lettres
- ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 26 mars 2024

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20240515-8-AU

Acte mis en ligne le 24-05-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 15-05-2024

Publication le : 15-05-2024

**Par délégation  
La Vice-Présidente,  
Pascale BRIAND**



## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-97

### Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'infiltration des eaux pluviales – avenue de la Pouplinière à Saint Michel Chef Chef

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que les inondations récurrentes de 4 habitations localisées sur la commune de Saint Michel Chef Chef ont permis d'identifier comme prioritaire l'opération d'infiltration des eaux pluviales au droit de l'avenue de la Poulinière;

CONSIDERANT que les études conduisent d'une tranchée drainante sur 190 mL permettant de stocker et d'infiltrer 127 m<sup>3</sup>

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** La Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a décidé d'inscrire l'opération « travaux d'infiltration des eaux pluviales – avenue de la Pouplinière à Saint Michel Chef Chef » auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'obtenir une subvention de sa part, la plus élevée possible.

**ARTICLE 2 :** Les crédits nécessaires sont ouverts au budget. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 148 062 € TTC.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire..

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 26 mars 2024

Le Président,  
Jean-Michel BRARD

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-98

### Avenant n°2 au marché 2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père

#### Relance - Lot 4 - COUVERTURE ZINC – ETANCHEITE

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU le marché n°2023-03 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père - Relance - Lot 4 - COUVERTURE ZINC – ETANCHEITE, attribué à la société SAS PACHET FILS et notifié le 24 juillet 2023,
- VU l'avenant n°1 au marché 2023-0303 Marchés de travaux pour l'extension du pôle enfance à Port Saint-Père - Relance - Lot 4 - COUVERTURE ZINC – ETANCHEITE, notifié le 12 mars 2024,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT que la couverture existante présente des sinistres visés par un expert avec injonction de reprises par l'entreprise responsable de la pose. L'entreprise Pachet ne peut pas intervenir sur une couverture présentant un sinistre et soumise à reprise. La nécessité de la descente d'eau pluviale et de la boîte à eau supplémentaire s'est imposée en cours de chantier lors de la synthèse avec le lot charpente.

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°2 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société SAS PACHET FILS.

**ARTICLE 2** : L'avenant a une incidence financière (- 18 727,17 € HT). Le montant du marché est porté à 61 381,81 € HT soit 73 658,17 € TTC, soit une diminution de 23,35 % (par rapport au montant initial).

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD



Par délégation,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic Fait à Pornic

044-200067346-20240516-1-AU

Réception par le Préfet : 16-05-2024

Acte mis en ligne le 27-05-2024

Publication le : 16-05-2024

Le Président  
Jean-Michel